

CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 1 :	7
<u>COMMUNICATION</u>	
<u>Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 2 :	8
<u>ACTION EDUCATIVE</u>	
<u>Dénomination du nouveau groupe scolaire issu de la restructuration et de l'agrandissement de l'école maternelle Les Genêts</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 3 :	11
<u>ACTION EDUCATIVE</u>	
<u>Convention tripartite entre la Ville, l'Education Nationale et ITINOVA pour le groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 4 :	15
<u>ADMINISTRATION GENERALE</u>	
<u>Convention cadre Offre de Services Numériques à l'Usager par la Métropole de Lyon</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. EMMANUEL MAILLET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 5 :	17
<u>FONCIER</u>	
<u>Cession d'une partie du terrain cadastré B 1151 située avenue Ferdinand Buisson</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 6 :	24
<u>FINANCES</u>	
<u>Budget principal de la Ville de Bron – Compte de gestion 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 7 :	25
<u>FINANCES</u>	
<u>Budget principal de la Ville de Bron – Présentation du compte administratif 2024, du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 8 :	30
<u>FINANCES</u>	
<u>Budget principal de la Ville de Bron – Affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 9 :	31
<u>FINANCES</u>	
<u>Budget principal de la Ville de Bron – Décision modificative n° 1 au budget 2025</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 10 :	32
<u>FINANCES</u>	
<u>Budget annexe du Cinéma Les Alizés - Compte de gestion 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 11 :	33
<u>FINANCES</u>	
<u>Budget annexe du Cinéma Les Alizés – Présentation du compte administratif 2024 et du rapport annuel du délégataire</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	

DÉLIBÉRATION N° 12 :	36
<u>FINANCES</u>	
<u>Budget annexe du Cinéma Les Alizés – Affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 13 :	37
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2025</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 14 :	38
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Sporting Club Bron Terraillon – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour un tournoi de foot adapté</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 15 :	39
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Bron Boxing Academy – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la demi-finale mondiale WBA</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 16 :	40
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Comité Bron-Grimma échanges franco-allemands – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2025</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 17 :	41
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Enfants des Quartiers et Universités de l'Agglomération Lyonnaise (EQUAL) – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2025</u>	
<u>RAPPORTEUR : MME VALERIE BOULARD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 18 :	42
<u>CULTURE</u>	
<u>Convention de partenariat pluriannuelle pour le cinéma plein air</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 19 :	43
<u>CULTURE</u>	
<u>Candidature de la Ville au label « Ma commune aime lire et faire lire »</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 20 :	45
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Modification de la délibération n° 20220203DEL49 en date du 3 février 2022 portant adoption du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 21 :	47
<u>SANTE</u>	
<u>Avenant à la convention relative au Conseil Local en Santé Mentale de Bron et Villeurbanne</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 22 :	49
<u>ECLAIRAGE PUBLIC</u>	
<u>Convention entre la Ville de Bron et le SIGERLy, relative aux modalités d'exploitation du matériel électrique liée à la vidéoprotection communale sur le réseau d'éclairage public</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 23 :	51
<u>ECLAIRAGE PUBLIC</u>	

Convention entre la Ville de Bron et le SIGERLy, relative aux conditions de mise en œuvre des illuminations de fin d'année

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 24 :

53

ECLAIRAGE PUBLIC

Convention entre la Ville de Bron, le SIGERLy et les propriétaires de voies et lotissements privés, relative aux conditions de prise en charge de l'éclairage des voies privées ouvertes à la circulation publique

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 25 :

54

ECLAIRAGE PUBLIC

Convention entre la Ville de Bron et le SIGERLy, relative aux modalités d'exploitation du matériel électrique et des mobiliers divers communaux sur le réseau d'éclairage public

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 26 :

55

TRANSPORTS

Projet de ligne de bus Ligne de l'Est Lyonnais (LEL) – Convention relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage unique des travaux au SYTRAL Mobilités

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 27 :

57

POLITIQUE DE LA VILLE

Programmation sociale 2025 du Contrat de Ville

RAPPORTEUR : MME EVELYNE BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 28 :

59

CULTURE

Avenant n° 1 au bail commercial avec la société ALTIPLANO EXPLOITATION pour l'exploitation d'un parc acrobatique en hauteur sur le site du Fort de Bron

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 juin 2025 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le 23 juin 2025 à 17 h 30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Bien écoutez, bonjour à toutes et à tous, bienvenue pour ce nouveau Conseil Municipal de la Ville de Bron. Avant de commencer, est-ce que toutes celles et tous ceux qui auraient un pouvoir l'ont remis à l'administration ? Tout est bon ? Ok, donc je vais procéder à l'appel.

Membres présents :

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER (à partir de 18h33), Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET (à partir de 18h45), Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD (à partir de 18h33), M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTE (à partir de 17h45), Mme Maryam EL GUIZANI (jusqu'à 18h57), M. Fatih DEMIRAY, M. François-Xavier PENICAUD, M. Stevens BOBI, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Mme Claire DURAND-MOREL, M. Djamel BOUABDALLAH, Mme Stéphanie VELLA, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA

Membres présents par procuration :

Mme Marion CARRIER, pouvoir à Marc DUBIEF (jusqu'à 18h33)
M. Raphaël SULTANA, pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD, pouvoir à Evelyne BRUNET (jusqu'à 18h33)
M. Tarik EZ ZAJJARI, pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Jacqueline PALLUY, pouvoir à M. Stéphane GENIN
Mme Françoise KIRASSIAN, pouvoir à M. Jean-François DELAPIERRE
M. Hervé THIBAUD, pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME, pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
Mme Marie BRUNET, pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Djamel BOUDEBIBAH, pouvoir à Mme Claire DURAND-MOREL
M. Jean-Pierre ANGOSTO, pouvoir à Mme Lucile MOREL
Mme Nesrine MECHKAR, pouvoir à M. Rémi COURT
Mme Maryam EL GUIZANI, pouvoir à Mme Martine CHAREYRE (à partir de 18h57)

Membres absents :

Mme Evelyne BRUNET (jusqu'à 18h45)
Mme Anne-Lise LANSAQUE
Mme TABTE (jusqu'à 17h45)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

Avant de débiter les délibérations, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation du secrétaire de séance avec un vote à main levée. Monsieur le Maire propose la candidature de M. Fatih DEMIRAY.

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de M. Fatih DEMIRAY, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du 10 avril 2025, qui a été communiqué aux conseillers.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Oui, bonjour à tous.

Nous souhaiterions savoir la raison du déplacement à aujourd'hui de ce Conseil Municipal initialement prévu le 19 juin. Ce genre de changement de date est très exceptionnel. Il nous semble que c'est la 1^{ère} fois du mandat que cela se produit. C'est à se demander si c'est en lien avec l'organisation ce soir même d'une réunion publique organisée par notre groupe militant écologiste avec des élus de la Métropole pour parler des politiques métropolitaines.

Nous invitons d'ailleurs toutes les personnes intéressées par celle-ci à rejoindre cette rencontre à partir de 19h30 à la salle Magnolia de l'espace Pestourie.

Intervention de M. le Maire

Madame BADIN, vous pensez vraiment que je fais l'agenda en fonction de vous, en fonction des réunions publiques du groupe des écologistes ?

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? On va passer au vote. Je pense qu'à 19h30, ça m'étonnerait que le Conseil soit encore terminé. Donc, à vous de voir quelle est la priorité.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Procès verbal adopté.

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal du 10 avril 2025

DÉLIBÉRATION N° 1 :

COMMUNICATION

Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte, comme au début de chaque Conseil, des décisions prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Bonjour mes collègues, Monsieur le Maire.

Lors de la commission préalable à ce Conseil Municipal, nous avons demandé quelques éclaircissements sur l'avenant n° 1 concernant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du pôle de service public à Parilly. Il nous a été précisé que les prestations supplémentaires concernaient le suivi des procédures de marché public liées au projet, et ce, du fait de la vacance de 2 postes sur les 3 que comprend ce service. Il nous a aussi été précisé que vous n'aviez pas contacté le Centre de Gestion du Rhône quant à la possibilité que celui-ci puisse mettre à disposition du personnel spécialisé dans ce domaine de compétences.

Il nous paraît dommageable que la Ville de Bron ne soit pas en capacité de traiter par ses propres moyens les domaines de l'achat public, pour lesquels nous n'avions pas noté qu'il s'agissait de métiers en tension.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous éclairer quant aux raisons de ces vacances de postes, et nous transmettre l'avenant avec le détail des prestations confiées à la société SETEC Organisation ? Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. On note l'arrivée de Linda TABTE à 17h45.

Marc.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci Monsieur le Maire.

C'est assez simple en fait. On ne construit pas tous les jours un équipement à 35 M€ et notre commande publique n'est pas staffée pour gérer ce type de dispositif. Donc, il nous apparaît important de s'associer les services d'une entreprise spécialisée qui avait déjà travaillé sur la phase préalable, pour acheter dûment et bien dépenser les deniers publics. C'est aussi simple que ça.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc.

Il est donc pris acte de cette communication.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 2 :

ACTION EDUCATIVE

Dénomination du nouveau groupe scolaire issu de la restructuration et de l'agrandissement de l'école maternelle Les Genêts

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues.

Par application de l'article L. 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L. 212-4 du Code de l'Education, la commune a la compétence pour choisir la dénomination d'une école.

Le nouveau groupe scolaire situé 6 rue Jacques Daligand, issu de la restructuration et de l'agrandissement de l'école maternelle Les Genêts, va accueillir ses premiers élèves à la rentrée de septembre 2025. Depuis 2020, la municipalité a fait de l'éducation une priorité pour que chaque enfant brondillant puisse s'épanouir aujourd'hui et bien préparer demain. C'est d'ailleurs le premier budget de la Ville.

Ainsi, la Ville a fait le choix d'investir massivement dans ce projet pour offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux enfants ainsi qu'un meilleur cadre de travail également au personnel éducatif.

Afin d'accompagner le projet pédagogique innovant de ce nouveau groupe scolaire, la Ville a à cœur d'adopter un nom symbolique à travers lequel elle souhaite véhiculer un message qui pourra servir l'école publique dans son ambition éducative. Inscrire les noms d'Elisabeth et Robert Badinter, de ceux qui ont nourri pendant des années le débat public, et avec qui l'équipe municipale partage bon nombre de combats et de convictions, est une manière de transmettre ces valeurs communes aux enfants dès le plus jeune âge.

Monsieur et Madame Badinter ont été informés de ce souhait et m'ont donné le 13 juin 2023 leur accord pour que le nouveau groupe scolaire porte leur nom.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **NOMMER** le groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter,
- **M'AUTORISER** à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **CONFIRMER** Monsieur Marc DUBIEF, désigné représentant du Conseil Municipal au Conseil d'école de l'école des Genêts, comme représentant du Conseil Municipal au sein de la future école Elisabeth et Robert Badinter.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame DURAND-MOREL, Monsieur PÉNICAUD.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

Je fus joyeusement surprise de cette dénomination et souhaitais vous féliciter, ou plutôt vous accueillir dans notre giron, puis je me suis dit quand même que c'était probablement un pied de nez à notre groupe socialiste, car nous le savons, nous ne portons pas les mêmes valeurs.

Pourtant, hormis le caractère populaire et charismatique du couple Badinter, je doute que vous puissiez partager leurs missions. Madame Badinter est une ardente défenseuse de la cause des femmes. Écrivaine et philosophe, partisane de l'égalité des sexes, dans son livre « L'amour en plus », elle dénonce l'enfermement dans lequel les mères se trouvent. Au lieu d'instinct maternel, ne vaudrait-il pas mieux parler plutôt d'une fabuleuse pression sociale pour que les femmes ne puissent s'accomplir que dans la maternité ? Elles ont la liberté de ne pas allaiter leur enfant, et merci de ne plus les culpabiliser, s'il vous plaît. Et puis, favorable au mariage pour tous, elle souhaitait l'accès à la procréation médicalement assistée et à la gestation pour autrui. Mais, à l'instar de Mme

Michèle André, sénatrice socialiste du Puy-de-Dôme, qui d'ailleurs est venue à Bron lors de la signature de la charte européenne de l'égalité femmes-hommes dans la vie locale, Madame Badinter la voulait éthique ou encadrée, c'est-à-dire sans marchandisation du corps des femmes, ni exploitation des femmes vulnérables. D'ailleurs, a-t-on vu une femme riche porter l'enfant d'une femme pauvre ? Elle aurait été favorable, ici à Bron, à ce que le CCAS puisse aider financièrement les mères célibataires à sortir de leur charge mentale et financière. De même, sa position intransigeante sur la laïcité, avec cette opposition farouche au port du voile dans les années 90, nous honore. Malheureusement, on sait aujourd'hui que ces pays où les femmes voilées l'étaient contre leur gré sont devenus bien plus nombreux. Ils sont majoritaires. Enfin, maisons murées et paroles abolies, elles sont torturées à mort pour avoir mal porté ou ne pas avoir voulu porter le voile. Aujourd'hui, trois quarts des habitants vivent dans un régime autoritaire. Et malheureusement, 41 % des Français voudraient tester ce type de régime beaucoup moins démocratique que le nôtre.

De Robert Badinter, maintenant. Diplômé de l'ENA, essayiste et avocat, il était un homme politique socialiste majeur. Lorsque François Mitterrand accède au poste de Président de la République en mai 1981, Monsieur Badinter est nommé Garde des Sceaux. Or, six mois plus tard, le 10 octobre 1981, il proclame et fait adopter l'abolition de la peine de mort à l'Assemblée Nationale. Et je dois vous l'avouer, pour écrire ces quelques mots, j'ai réentendu son discours, et je l'avoue, j'étais très émue. Par un combat acharné et le respect intangible des droits humains, après d'âpres débats, il dit en substance que la peine de mort est contraire à la fois à l'esprit du christianisme, mais aussi à celui de la Révolution Française. Comme le fit à son tour Simone Veil pour les prisonnières d'Algérie qu'elle fit rapatrier en France, Robert Badinter améliore les conditions carcérales dans les prisons françaises pour le bien-être des prisonniers.

Chers élus, cher public à qui je tourne encore le dos, Monsieur le Maire, cette dénomination honore la Ville de Bron car elle remet effectivement au goût du jour des figures humanistes, comme vous l'aviez dit, généreuses, que l'histoire retiendra. Elles permettent aux Brondillants de comprendre que tous les combats pour l'égalité, pour la dignité humaine, sont nobles, et que quelquefois dire non peut payer. Elles permettent aux jeunes filles, aux élèves, garçons ou filles, et aux mères aussi, de trouver des exemples de femmes dont les combats reprennent les valeurs du siècle des Lumières, la liberté pour toutes et tous, l'égalité, et pour être plus fort, la solidarité. Et moi, je rajouterai la laïcité. C'est le message d'espoir d'une société incertaine où les services publics chancellent, où la parole politique n'est pas souvent suivie d'effets, et où les extrêmes se frottent les mains en France, mais on le sait bien, dans le monde entier.

Notre groupe socialiste votera bien évidemment cette belle délibération. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Monsieur PÉNICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous dire notre plaisir de pouvoir soutenir cette délibération. Un certain nombre de choses ont été dites sur ces deux personnalités par vous, Monsieur le Maire, et par Claire. Le choix d'un nom, c'est quelque chose qui pèse sur des décennies. Pour une école, c'est affirmer une volonté, y compris pédagogique, de pouvoir, au travers de ces exemples, donner des repères à des enfants qui régulièrement vont pouvoir y revenir, mais aussi pour tout un quartier, de pouvoir s'y référer et d'entrer en résonance, en dialogue avec ce choix et l'œuvre d'une vie, et ici l'œuvre de deux vies, de deux vies intimement liées l'une à l'autre, extrêmement complémentaires. Et je ne vais pas être trop redondant avec ce qui vient d'être dit sur Madame Badinter, mais rappeler, nous en avons parlé d'ailleurs en amont, Monsieur le Maire, de l'importance d'avoir dans ce binôme aussi un projet de société qui promeut cette égalité hommes-femmes jusque dans le nom de l'école, et d'avoir, au travers de Madame Badinter, quelqu'un qui s'est fortement engagé contre les inégalités de destin basées sur le genre. Dieu sait que nombre de jeunes filles, j'espère, s'imprégneront de cette volonté, de ce message, et qu'à tout moment nous pourrons les accompagner pour qu'elles ne se laissent jamais intimider sur le parcours qui est le leur. Et ce sera important.

Et le deuxième, effectivement, encore une fois Madame DURAND-MOREL a dit beaucoup de choses au sujet de Monsieur Badinter, mais j'en retiendrai d'abord que c'est un humaniste qui nous a toujours élevés dans sa réflexion, qui nous a toujours appelés à ce que la raison puisse dominer la passion, du moins dans l'expression de

ces haines, dans une opposition aux populistes de tous les moments, et qui porte dans son œuvre majeure un humanisme où, plutôt que la vengeance, il fallait chercher la justice.

Là encore, je crois que ce double choix éclairera et sera un excellent support pédagogique à tout ce que les acteurs éducatifs présents sur cette école pourront construire dans la durée. Donc, c'est un choix que nous partageons et que nous soutiendrons avec grand plaisir.

Intervention de M. le Maire

Merci François-Xavier. Et puis, pour être totalement honnête, ce choix, nous l'avons fait ensemble, dans un bureau pas très loin d'ici. Et pour tout vous dire, j'ai émis l'idée de mettre en valeur une femme de lettres. Le nom d'Elisabeth Badinter m'est venu très rapidement, et tu m'as dit : « mais pourquoi ne pas mettre également son mari ? » Et effectivement, à l'époque, Robert Badinter était vivant, et on s'était dit que donner le nom d'une école à des personnes encore en vie, ça avait un sens. Un couple, ça donnait plus de sens. Une femme de lettres, un homme de justice. Et c'est vrai que le choix s'est fait quasiment en dix secondes. On a quand même testé auprès des autres élus et d'un certain nombre de personnes.

Et d'ailleurs, Elisabeth Badinter nous fera l'honneur d'être là en septembre, lors de l'inauguration. L'école sera bien ouverte pour la rentrée de septembre. D'ailleurs, on fera visiter l'école aux habitants du quartier et aux futurs élèves la semaine avant la rentrée. Vous verrez, c'est une école à la fois moderne, qui a également aussi un haut niveau énergétique. Et c'est une vraie satisfaction et qui montre que l'éducation, encore une fois, c'est notre grande priorité.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 3 :

ACTION EDUCATIVE

Convention tripartite entre la Ville, l'Éducation Nationale et ITINOVA pour le groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter

RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs,

Cette délibération fait suite effectivement à la précédente. Elle a pour objectif la convention entre l'Éducation Nationale, l'association ITINOVA et la Ville de Bron. Cette convention est en faveur d'un projet très novateur, on peut presque dire un projet expérimental, d'un modèle d'école inclusive. Ce projet, bien sûr, est fondé sur la coopération et l'interdisciplinarité qui va permettre une prise en charge globale. Et ça, c'est assez nouveau. Ce sera une première en France d'une école de ce modèle-là.

Pourquoi l'interdisciplinarité ? Puisque effectivement, une équipe pluridisciplinaire pourra intervenir dans cette école, une équipe composée d'enseignants, composée de professionnels médico-sociaux, d'animateurs, tous mobilisés au sein de l'établissement. L'objectif est donc de créer une école inclusive innovante, ouverte à tous les enfants du secteur, avec un accompagnement médico-social qui sera réajusté selon les besoins constatés. On peut dire effectivement que cette école peut être qualifiée de laboratoire vivant pour une école inclusive de demain.

Si vous le permettez, je peux vous donner quelques informations sur ITINOVA, parce que l'Éducation Nationale, tout le monde connaît, la Ville de Bron, je pense que tout le monde connaît. ITINOVA est donc une association qui existe depuis pratiquement plus d'un siècle. Elle a effectivement un objectif sanitaire, social et médico-social. C'est une association qui comprend plus de 2 500 salariés, qui aide aujourd'hui 7 300 personnes. Et ITINOVA paraissait le partenaire idéal pour ce projet par rapport à l'IME Seguin. Ce projet répond aussi au projet porté et sollicité par l'ARS de 50 000 solutions, le programme 2024-2030. Donc, il nous paraissait logique que l'IME Seguin, qui travaille déjà avec nous, puis aussi ITINOVA à travers l'EMAS de Bron. Et donc, ce projet porté par ITINOVA nous semblait tout à fait pertinent.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette convention de partenariat entre la Ville de Bron, l'Éducation Nationale et l'association ITINOVA,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Intervention de M. le Maire

Merci Martine.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Alors, Madame VELLA, Madame MOREL, Monsieur PÉNICAUD.

Stéphanie.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, permettez-moi de saluer effectivement ce projet, en tout cas cette innovation pour la future école à Bron.

Je voulais partager avec vous tous ici, ce soir, un petit peu les échanges qu'on avait eus lors de la commission préparatoire, qui étaient des échanges assez riches. On a pu un peu échanger sur les visions des uns et des autres. Et je voulais surtout partager avec vous le fait qu'effectivement, la Ville de Bron s'engage à organiser les conditions de participation aux formations validées par le comité de pilotage et la montée en compétences des

agents municipaux. C'est bien et on ne peut pas être contre ça. Toutefois, j'ai interrogé les membres de la commission, et donc je voulais partager avec vous ce soir et repartager cette question, est-ce qu'il y aura à un moment une valorisation spécifique des agents municipaux qui seront en mission sur ce groupe scolaire, pour leur mission bien spécifique d'encadrement et en tout cas d'accompagnement et d'inscription dans toute une équipe pluridisciplinaire des enfants à besoins particuliers ? Je vous remercie.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Oui, Madame VELLA, on a déjà débattu rapidement de ce sujet.

Il me semble que le public ne fait pas la fonction. Je vais vous donner un exemple simple. Je pense que si vous êtes infirmière, Madame DURAND-MOREL, que vous travaillez auprès d'enfants handicapés, en neuro, en cardio, eh bien, c'est votre fonction qui mérite effectivement un salaire et non pas le public concerné. Et puis, cette école inclusive décroïsonne aussi le handicap, c'est-à-dire que c'est tous à l'école, ce qui veut dire qu'on ne veut pas cloisonner les enfants et les élèves. S'il y avait effectivement une prime ou une augmentation de salaire par rapport aux intervenants, ce serait faire la différence de la fonction, et donc de l'enseignement.

Intervention de M. le Maire

Merci. Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Merci, bonsoir.

Je rejoins l'intervention de Madame VELLA et j'y souscris aussi. Je voulais aussi rajouter au nom de mon groupe que nous soutenons ce projet, que nous sommes heureux que notre nouvelle école Badinter innove sur le handicap.

C'est l'occasion aussi de rappeler que, bien souvent, l'Education Nationale ne met pas assez de moyens dans le handicap, que les villes sont obligées de pallier. Les AESH, les personnes qui accompagnent les élèves tout au long du temps scolaire et parfois pas sur l'entièreté du temps scolaire, ont des contrats qui sont souvent précaires, c'est bien de le redire quand même, que parfois elles sont complétées par la Ville quand elles interviennent sur le temps de midi, mais qu'à ce moment-là c'est la Ville qui les paye, alors que normalement ce n'est pas à la Ville d'aller sur ces terrains-là, mais elle y va. Et parfois il faut y aller, donc on y va. On vous soutient là-dessus. Simplement évoquer cette politique publique handicap qui est quand même souvent un peu malmenée. Merci à vous.

Intervention de M. le Maire

Monsieur PÉNICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Merci, Monsieur le Maire, Madame la 1^{ère} adjointe.

Vous soulignez notre travail en commun sur le choix du nom précédemment. Je suis très heureux aujourd'hui qu'on puisse aboutir à cette convention.

Je me rappelle la première fois qu'ITINOVA a fait toc-toc à la porte avec un projet un peu fou, très flou, il faut le dire. On est partis là-dessus d'une page très blanche. Je veux rendre hommage à beaucoup de personnes qui se sont impliquées à tant de moments pour que demain, on puisse être exemplaires dans cet accueil de tous les publics, y compris ceux à profil spécifique. Je pense à des personnes qui ont quitté la Ville, comme les deux anciennes inspectrices de l'Education Nationale, Madame COURTIAL et Madame DEMARQUET, qui ont vraiment eu une implication extrêmement volontaire pour convaincre, parce qu'il a fallu convaincre aussi l'Education Nationale. Je pense au cabinet d'architectes, Segond-Guyon, vous me permettez de le citer, avec qui il y a eu quand même

énormément d'interactions. Je te remercie toi Martine, et Tarik, parce que vous avez eu à cœur que ce que nous avons mis dès le départ dans ce projet puisse se réaliser, et Monsieur le Maire pour votre appui aussi à tous les niveaux, je dois le reconnaître là-dessus. Dès le début, vous avez dit : il faut qu'on regarde si on peut le faire. On ne s'est pas dit dès le départ : on va le faire coûte que coûte. On s'est dit : regardons ce qui peut être fait, comment ça peut être fait. Est née cette expérimentation-là, tu le disais Martine, qui est une première nationale, peut-être que ça ne marchera pas, et je le dis avec humilité, peut-être qu'il faudra faire un bilan. J'ai proposé en commission qu'on puisse, dans quelques années, quelle que soit la future majorité, recevoir les porteurs de projets aussi pour faire un bilan de cette expérimentation, parce que parfois les expérimentations ça marche, parfois ça ne marche pas, et il faut pouvoir l'évaluer. J'espère qu'on aura plein d'autres établissements scolaires comme celui-ci. Et puis, rendre hommage aussi à toute la direction de l'action éducative, à Madame SOUCHON, mais aussi aux services techniques. On ne se rend pas compte de tous les aménagements, on l'a voté ici dans ce Conseil, mais tous les aménagements aux différentes étapes de vote de ce projet qu'il a fallu faire dans le bâtiment, dans l'organisation, dans l'organisation même des espaces extérieurs, des espaces verts, pour que demain, ces enfants qui n'étaient pas accueillis dans une école classique de la République, puissent l'être. Parce que ces enfants-là étaient scolarisés, mais dans des établissements spécialisés. Dire aussi que ça nous a permis d'avoir plus de moyens de la MDPH, vous nous l'avez appris en commission, et j'en suis ravi, parce qu'au départ, ITINOVA était prêt à retirer des salariés d'autres sites pour vraiment aller au bout de ce projet d'inclusion. C'était un engagement de leur part qui était fort. L'État, du coup, nous a suivis, et la MDPH nous a suivis là-dessus, tant mieux.

On aura des sujets sur les transports, sur les aménagements au quotidien. Ça sera bien entendu une exigence de tous les jours. Mais cette possibilité d'avoir recruté des personnes à profils spécifiques, justement pour revenir sur le dialogue qu'on a eu, c'est-à-dire des personnes qui ont envie de donner sens dans l'exercice de leur métier d'enseignement de façon encore plus forte, ça nous permettra aussi d'avoir de la formation au quotidien qui est informelle, et pas simplement de toujours avoir autant des grands moments de grand formalisme qui sont aussi coûteux et qui ne permettent pas forcément de capitaliser sur, est-ce que j'ai bien agi, est-ce que j'ai mal agi au quotidien avec l'enfant qui est là devant moi ? Dois-je garder pendant cinq ans le souvenir de cette interaction où je culpabilise peut-être de m'être mal comporté ? Non, je vais pouvoir avoir cette régulation, me rassurer, ou au contraire me corriger au fil de l'eau.

Et je pense que c'est ça qui est très innovant dans ce projet-là. Tout le monde va monter en compétence. De ceux qui ont une compétence d'abord sanitaire, ou ceux qui ont d'abord une compétence pédagogique, chacun va faire grandir l'autre au bénéfice de tous les enfants, que ce soit sur un profil spécifique, mais aussi des autres enfants. On parlait des modèles, c'est aussi ça, c'est avoir d'autres modèles dans l'enceinte scolaire pour les autres enfants. Donc je suis convaincu, enseignants, ATSEM, spécialistes de la santé, enfants à profil spécifique et l'ensemble des autres enfants, tous les Brondillants en bénéficieront. Donc, avec beaucoup d'émotion, nous voterons favorablement cette convention.

Intervention de M. le Maire

Merci François-Xavier.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Pardon, excusez-moi, Monsieur le Maire. Je suis ravie d'entendre cela. Effectivement, ça a été un travail difficile et long.

Juste pour rajouter que des bilans seront faits régulièrement pour pouvoir réajuster, réactualiser tout cela. Et vendredi dernier, d'ailleurs Monsieur le Maire était présent, nous avons organisé la CEMA, la Commission extra-municipale d'accessibilité, au sein de l'école Badinter, où toutes les associations représentant tous types de handicap, étaient présentes. Donc, même les associations sont favorables à ce projet et déjà présentes, alors que ce n'est pas encore ouvert. Mais merci, merci de vos encouragements, parce qu'on en a besoin aussi sur des projets aussi nouveaux. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, une pensée aussi, c'est vrai que tu as cité à juste titre tout un tas de personnes, une pensée aussi à Hervé, qui n'est pas là aujourd'hui, mais qui a travaillé sur la partie énergie du projet.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 4 :

ADMINISTRATION GENERALE

Convention cadre Offre de Services Numériques à l'Usager par la Métropole de Lyon

RAPPORTEUR : M. EMMANUEL MAILLET

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Par cette convention, la Métropole de Lyon souhaite améliorer la lisibilité de l'offre de services. Je rappelle que l'offre de services pour les outils numériques concerne le guichet numérique Toodego, d'une part, et l'environnement numérique de travail, la classe.com, que vous connaissez, puisqu'on a déjà passé des délibérations sur le sujet. Il s'agit d'avoir un cadre contractuel qui soit commun à toutes les communes et lui permettant aussi d'évoluer plus facilement à l'avenir.

Pas de changement ou peu de changement sur les conditions financières qui restent stables. Je rappelle également que cette convention est annuelle, avec au maximum 5 reconductions possibles, soit au total, une durée de 6 ans maximum à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver ce nouveau cadre conventionnel qui remplacera, à compter de cette date et de la signature par les parties, les cadres conventionnels actuels.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la Métropole de Lyon la convention cadre d'offre de services numériques à l'usager, ainsi que tous les documents s'y afférant,
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la poursuite du projet seront inscrits au budget primitif 2026 et suivants, selon les conditions financières décrites dans l'annexe spécifique à chacun des services numériques partagés que vous avez par ailleurs reçue.

Intervention de M. le Maire

Merci, Emmanuel. Des interventions ? François-Xavier.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Oui, je serai bref. Simplement, on votera favorablement cette délibération, il n'y a pas de sujet. Simplement, elle nous permet d'évoquer aussi l'usage et le devenir de la plateforme Toodego et d'adresser un message, d'ailleurs, tant à la mairie qu'à la Métropole. Je pense que c'est un outil qui est intéressant. De plus en plus de citoyens, je crois, se l'approprient, en voient ce bénéfice. Ça permet notamment à la Métropole d'intervenir très rapidement sur bon nombre de situations, de dépôts sauvages, de nids de poules dans la rue, etc. Il y a des usages vraiment qui sont de la démocratie plus que participative, de la démocratie active au quotidien, où chaque citoyen, finalement, prend une responsabilité aussi dans la conduite de l'action publique. Je pense qu'on a un peu trop stagné sur cet outil qui a montré ses vertus. Et je pense qu'on peut lui amener de nouvelles fonctionnalités, de nouveaux usages, là encore plus au service d'une action publique plus réactive et plus à l'écoute de ces irritants du quotidien. Je reprends l'exemple des nids de poules, combien de temps aurait-il fallu parfois pour remplir un nid de poule qui casse tous vos amortisseurs, toutes vos bagnoles ? Là, aujourd'hui, le citoyen peut être mis en responsabilité pour y compris aider le pouvoir public à être dans son meilleur service.

Réfléchissons tous ensemble, je nous y encourage, dans l'année qui vient, elle va être propice à cela, à de nouveaux usages et à une action numérique au service d'une action publique de proximité beaucoup plus efficace et efficiente. C'était simplement cette invitation-là que je voulais nous faire.

Intervention de M. le Maire

Merci. On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 5 :

FONCIER

Cession d'une partie du terrain cadastré B 1151 située avenue Ferdinand Buisson

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames et Messieurs,

La commune de Bron est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastré section B 1151, située avenue Ferdinand Buisson, d'une superficie d'environ 12 876 m², aujourd'hui en terrain nu, non aménagé.

Dans le cadre des grands projets portés par le Diocèse de Lyon, l'Association Lyonnaise pour le Développement de l'Enseignement Catholique, dit autrement ALDEC, dont le siège est situé 6 avenue Adolphe Max à Lyon 5^{ème}, a fait part de son intérêt pour l'acquisition d'une partie de ce terrain.

Le projet consiste en l'implantation d'une école privée catholique sous contrat d'une surface d'environ 1 500 m², qui accueillerait à terme 8 classes, soit une par niveau de maternelle et d'élémentaire.

La partie de la parcelle B 1151 concernée par ce projet représente une superficie d'environ 2 070 m². La parcelle fera l'objet d'une division foncière réalisée par un géomètre.

La partie de parcelle a été estimée à une valeur vénale de 1 236 000 € par le pôle d'évaluation domaniale de Lyon.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la cession au prix de 1 236 000 € auprès de l'ALDEC d'une partie de la parcelle cadastrée,
- **M'AUTORISER** à accomplir toute formalité, à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réalisation de cette cession, notamment l'acte notarié ou administratif.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ? Madame VELLA, Monsieur COURT, Madame MOREL, Monsieur PÉNICAUD et Monsieur BOBI. Je n'ai oublié personne ? Ok. Stéphanie.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci, Monsieur le Maire.

Notre commune s'apprête à accueillir une école privée. Ce serait vraiment une première.

Nous abordons là, ce soir, un sujet crucial pour l'avenir de nos enfants, l'enseignement. Un changement de paradigme en cours depuis 2017 et la nomination de Jean-Michel BLANQUER, dont les enfants étaient également scolarisés dans le privé. Jusqu'ici, y compris les défenseurs de l'école privée, quand ils étaient au pouvoir, considéraient l'enseignement privé comme un enseignement dans lequel des familles pouvaient inscrire leurs enfants au nom de la liberté de choix. C'était le résultat d'un rapport de force dans la société, où une partie de la bourgeoisie a toujours considéré qu'elle pouvait choisir la nature des enseignements, de l'éducation que devaient recevoir leurs enfants. Mais l'école publique reste, malgré cela, l'école de la République, la seule dont les pouvoirs publics doivent se préoccuper.

Monsieur le Maire, dans vos compétences obligatoires, on retrouve la gestion des écoles pré-élémentaires, élémentaires. Dois-je comprendre, ce soir, que vous vous désengagez tout doucement de cette compétence communale ? Vous qui êtes, et vous le dites régulièrement, et permettez-moi cette familiarité, mon cher Jérémie, tant attaché aux valeurs républicaines comme moi, pourquoi ne pas plutôt défendre l'école publique, qui est avant tout l'école de la République ?

Le public étant ainsi directement mis en concurrence avec le privé, les deux seraient ainsi complémentaires. Complémentaires dans un projet politique néolibéral, celui de l'instauration d'une école à deux vitesses, une école à minima pour les catégories populaires, laminée par la baisse de la dépense publique depuis plus de 15 ans, ayant vu les heures d'enseignement réduites pour les élèves, au point qu'ils perdent entre une à deux années scolaires de temps d'enseignement sur toute leur scolarité. Sans compter les heures non remplacées, dont les premières victimes sont les élèves des quartiers populaires. Une école du tri, de la ségrégation, du séparatisme social.

La première raison du choix du privé aujourd'hui, c'est d'abord les conditions dégradées d'enseignement que l'on trouve dans le public, du fait de politiques de baisse de la dépense publique en matière d'éducation. Les causes en sont donc directement liées à la politique du gouvernement et à la majorité dont elle fait partie depuis 2017.

Il faut refonder un grand service public de l'éducation réunifiée, en finir avec la concurrence du privé. Fermer des écoles privées hors contrat, moduler les aides aux établissements privés selon des critères de mixité sociale, et redonner à l'école publique les moyens d'accueillir tous les élèves. On l'a vu d'ailleurs tout à l'heure dans la délibération numéro 3. Ce qui implique là encore de recruter, de former des personnels sous statut de fonctionnaire pour enrayer la précarisation et la dégradation des métiers de l'éducation. Il s'agit bien de transformer l'école publique pour qu'elle puisse accomplir ses missions.

Enfin, un petit mot sur la laïcité. Elle repose sur trois principes. Tout d'abord, la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public. Ensuite, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses. Enfin, l'égalité de tous devant les lois, quelles que soient leurs croyances et leurs convictions. Je m'attarde un petit peu sur le second principe, la séparation des institutions publiques et les organisations religieuses. Comment respecter ce principe dès lors que les établissements scolaires privés sous contrat bénéficient de financements publics ? En effet, ce contrat oblige l'établissement à accueillir les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance. En contrepartie, l'État rémunère les enseignants et les collectivités publiques doivent financer le fonctionnement de l'établissement dans les mêmes proportions qu'elles financent les établissements d'enseignement public. Ça, c'est la loi.

Du coup, j'ai une dernière question qui va s'adresser également à Monsieur DUBIEF : vous qui êtes un gestionnaire moderne, la Ville vend un terrain et va percevoir une recette d'environ 1,2 M€. Par la suite, la Ville devra financer le fonctionnement de cet établissement. Avez-vous fait un petit budget prévisionnel pour savoir combien cela coûterait au final à la commune ? En quelle année nous deviendrons déficitaires sur ce groupe scolaire par rapport à la rentrée d'argent de la vente ? Et enfin, comment on va expliquer aux Brondillants qu'une partie du premier budget de la Ville, donc d'argent public, financerait un établissement privé ? Je vous remercie.

(Applaudissements)

Intervention de M. le Maire

Monsieur COURT.

Intervention de M. Rémi COURT

Oui, merci. Chers collègues, j'essaierai d'être complémentaire à Madame VELLA.

Comme vous le constatez par la mobilisation qui s'est formée sous nos fenêtres, avec des parents d'élèves et habitants de Bron, cette vente de terrain municipal et la construction d'une école privée catholique interpellent et questionnent largement. Notre groupe écologiste souhaite partager avec vous ces interrogations et relayer celles des Brondillants.

Notre groupe est composé de membres qui ont, pour certains, étudié dans des écoles publiques, pour d'autres dans des écoles privées, parfois ils ont suivi des parcours alternant ces deux types de structures. Nous avons également des enfants scolarisés dans ces deux types d'établissements. Ceci nous permet de bien appréhender les différents parcours éducatifs qui sont proposés, les contraintes financières qu'ils induisent, et d'aborder le sujet sans dogmatisme.

Contrairement à ce que vous alléguiez, nous ne faisons pas de récupération politique. Tout d'abord, nous vous partageons notre désaccord relatif à la vente réitérée de terrain municipal du fait du peu de réserve foncière de la Ville de Bron, même s'il ne s'agit pas de l'ensemble de la parcelle actuellement disponible. Comme chacun le sait, notre commune dispose de très peu de foncier et se trouve essentiellement contrainte de se renouveler sur elle-même. Il faut avancer avec assurance et consensus quand il s'agit de se séparer de ce qu'il nous reste de foncier disponible. Il s'agit de biens communs dont disposent les Brondillants. Nous pensons qu'ils doivent rester au service de notre intérêt commun. Plusieurs terrains stratégiques ont déjà été cédés à des promoteurs privés. Ainsi, le Conseil a voté la vente auprès d'un bailleur de logements privés d'un terrain municipal dans le quartier Rebufer, où sont regroupées des structures culturelles, économiques et administratives. Il aurait été pertinent de poursuivre dans cette localisation le développement de l'offre de services en faveur des habitants. Nous regrettons que le foncier de la Ville soit vendu à des bailleurs privés pour compenser les fortes dépenses d'investissement. Également, une part importante du terrain du Fort de Bron, dont il est question en fin de séance, a été cédée à une société privée pour développer une nouvelle activité de loisirs. Ce développement de l'offre locale pourrait être une chance pour les Brondillants, mais la Ville a pensé ce projet pour attirer des usagers de l'extérieur plutôt que pour ses habitants, sans convention spécifique pour réduire un coût prohibitif pour certains.

Deuxièmement, notre groupe politique s'interroge sur le besoin urgent d'une école maternelle et élémentaire supplémentaire. Dans un contexte où vous avez honoré votre mandat par une démarche soutenue de création et de rénovation des écoles primaires, telles que bien sûr la création de l'école Badinter dont on a parlé, ou la rénovation des écoles Pierre Cot et Jean-Moulin à Terraillon, le quartier où le projet d'école privée sera implanté. Il nous paraît incohérent de vouloir créer une école supplémentaire, alors que l'investissement pour le développement de ces établissements a mobilisé le budget de la Ville, vous l'avez dit, à hauteur de 16,5 M€, et permet déjà une grande capacité d'accueil correspondant aux besoins des Brondillants. Vous indiquez que moins de 500 élèves quittent Bron pour se rendre dans un établissement privé. Mais quelle est la proportion d'élèves du primaire ? Vous ne le précisez pas. Est-ce parce que la majorité le font pour le secondaire, justement ? Par ailleurs, la construction d'un nouvel établissement, même privé, va engendrer à long terme, comme ça a été dit, des charges supplémentaires pour la Ville, qui aura l'obligation de participer aux frais de fonctionnement. Enfin, il est surprenant de présenter à moins d'un an des élections municipales un projet clivant et en contradiction avec l'effort déjà réalisé pour développer l'offre éducative à Bron. D'autant plus étonnant que ce projet n'était pas un marqueur de campagne en 2020. Au contraire, c'est un projet récent dont vous avez fait part bien après l'élection.

Nous pensons qu'il est préférable d'organiser un débat public sur ce sujet, la mobilisation d'habitants ce soir montre ce besoin d'expression, plutôt que votre précipitation qui favorise la polémique et la polarisation, ce que vous semblez vouloir créer à l'horizon de la campagne pour les élections municipales.

Nous vous proposons de repousser ce projet et de l'ouvrir au débat avec les Brondillants, et ainsi montrer votre intérêt pour la démocratie locale. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Intervention de M. le Maire

Je voudrais simplement dire au public que le règlement intérieur ne prévoit pas des manifestations quelles qu'elles soient. Donc, je vous demanderai, quelles que soient les interventions des uns et des autres, de respecter le règlement.

Ensuite, Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Je vous remercie. Nous voici à l'heure de l'expression des élus sur une délibération très importante. Je vais donc vous livrer celle des élus socialistes, écologiques et citoyens.

Afin de faire reposer cette intervention sur des bases institutionnelles et solides, je vous propose de vous faire part de plusieurs points soulevés par le rapport de la Cour des Comptes relatif à l'enseignement primaire, publié il y a juste un mois, au cours des différentes parties de mon intervention.

D'abord sur le fond. La construction d'une nouvelle école sur Bron. La natalité baisse, les effectifs des écoles commencent à en voir les conséquences. Et cette année, nous constatons plusieurs fermetures de classes partout en

France, y compris sur Bron. Pour répondre aux besoins d'un nouveau quartier, l'agrandissement de l'école des Genêts était prévu de longue date et voit le jour, ce dont nous nous réjouissons. Les extensions des écoles Pierre Cot et Jean-Moulin permettront d'accueillir plus d'élèves si nécessaire, en augmentant le confort quotidien sur place dès à présent. Notre commune est donc, à ce stade, suffisamment dotée en écoles maternelles et élémentaires. La Cour des Comptes constate cette baisse des effectifs depuis l'année 2016 qui ne va que decrescendo.

Sur la forme. L'absence de concertation avec les acteurs éducatifs de notre territoire est l'illustration du mode de décision employé depuis le début du mandat. L'avis des Brondillants vous importe peu, ils n'ont qu'à s'accommoder de vos décisions.

Concernant les coûts de ce projet, je me permets de reprendre l'une de vos expressions, à savoir l'existence d'une dette cachée. Eh bien, voici un parfait exemple. Les recettes de la vente de ce terrain, soit 1 286 000 €, ne permettront de rembourser les coûts de ce projet que pour quelques années. La Ville s'engage, pour toujours, à des dépenses d'environ 200 000 € par an, ceci sans compter tous les frais non révélés à ce stade, investissements nécessaires sur les abords du terrain, sur la voirie, impact en cascade pour la circulation, sur les activités de l'école Ferdinand Buisson, du Centre social Gérard Philipe, la gestion des enfants entre midi et deux, avant et après l'école, où iront-ils ? Quel personnel les gèrera ? Par qui sera-t-il rémunéré ? Lorsqu'une école privée existe sur une commune, ce sont en effet tous les habitants de cette Ville qui doivent financer les frais de scolarité du privé, en fonction d'une moyenne des coûts de fonctionnement de la commune par élève de maternelle et d'élémentaire. Ainsi, 6 ans après la vente de notre terrain communal, cette opération sera déficitaire et une nouvelle dépense sera inscrite dans notre budget chaque année. Ainsi, tous les Brondillants devront financer une école qui fait payer les inscriptions et qui a le loisir de trier ses élèves. On vend un terrain communal, aujourd'hui occupé par tous les Brondillants, par des enseignants qui œuvrent au quotidien pour tous leurs élèves, des animateurs d'un centre social, pour y mettre un établissement qui triera son public. C'est le choix que vous nous proposez aujourd'hui. Alors que depuis le début du mandat, vous avez sacrifié l'héritage de l'école publique en rendant le périscolaire du soir payant et en augmentant le coût des repas aux restaurants scolaires, que vous avez opéré une baisse significative des subventions aux associations et un endettement de la commune, avec l'argent des Brondillants il va dorénavant falloir financer l'enseignement privé catholique, une charge non obligatoire, non ouverte à tous les Brondillants et qui met à mal la neutralité religieuse de notre commune. Les nombreux rapports relatifs au financement de l'État et des collectivités aux écoles privées pointent tous la prédominance de l'argent public dans un enseignement religieux qui n'a que très peu de contrepartie sur les politiques publiques locales.

Ce sont encore une fois les familles les plus démunies qui seront laissées sur le côté, avec le risque d'une école publique qui va se paupériser. Mais cela ne vous gêne pas. Nous savons qu'avant d'être parachuté sur Bron, vous étiez élu dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon. Là-bas, les familles les plus précaires ne sont pas légion et le fait de se mélanger n'est sans doute pas la priorité. Il vaut mieux rester entre soi. Figurez-vous que cette philosophie n'a jamais été l'ADN de Bron. Cette Ville, qui se caractérise par les grandes différences de revenus entre ses habitants, a toujours veillé à ce que tous les enfants se mélangent, apprennent ensemble et grandissent en ouvrant leur esprit. Ce projet est une aberration dans notre paysage. Que certaines familles brondillantes fassent le choix d'inscrire leur enfant dans l'enseignement privé est une réalité que nous ne nions pas. Nous avons fait une estimation à l'époque, ça concernait 5 % des élèves des écoles. Et ça concerne donc majoritairement le collège.

Mais nous pensons qu'au lieu d'encourager ce mouvement, c'est bien aux décideurs locaux de tout faire pour que les écoles et les collèges de Bron ne rebutent personne, donnent envie et fassent émerger des élèves instruits, tolérants et curieux. Mais ceci est un travail de fond, à mener avec les équipes pédagogiques, avec les parents d'élèves et avec le personnel municipal. C'est bien plus compliqué que d'ouvrir les bras à un enseignement élitiste.

Je vous remercie de votre attention, particulièrement pour les élus de votre majorité qui étaient adhérents à la FCPE il y a quelques années. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

François-Xavier ou Stevens, mettez-vous d'accord.

Intervention de M. Stevens BOBI

Bonsoir à tous.

Pour nous, c'est un projet que nous soutenons. Une école privée conventionnée permettrait d'ouvrir l'offre sur notre Ville et d'éviter à de nombreux parents d'envoyer leurs enfants dans le privé sur d'autres communes, telles qu'à Lyon ou Villeurbanne. De plus, son emplacement est également très pertinent. Cependant, il ne nous est malheureusement pas proposé de valider en même temps que la vente du terrain une convention, ou du moins un accord, reprenant les engagements que vous nous aviez relayés oralement concernant la mixité et les règles d'accès des enfants brondillants des quartiers de notre Ville. Chose que je vous invite à rappeler ce soir.

Signer un chèque en blanc et voir plus tard ce qui sera posé par écrit avec la future école nous pose problème. Pourquoi ne pas attendre et associer cette résolution à une seconde résolution précisant des engagements préalables de l'école au sujet de la mixité sociale et autres éléments techniques et de co-exploitation avec l'école publique Ferdinand Buisson ?

Intervention de M. le Maire

Merci. François-Xavier.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Comme ce que vient d'évoquer Stevens vous l'illustre, et comme nous avons eu l'occasion, nous ne sommes pas, contrairement aux oppositions, opposés au fait de pouvoir avoir une école privée qui arrive sur la Ville.

La question qui nous anime ce soir, et pour le dire franchement, nous sommes le cap, nous y sommes plutôt favorables. Je reviens sur des choses qui ont été évoquées, lorsque des enfants qui sont en école privée sont dans d'autres écoles, ça coûte quand même à la commune. Et donc, je pense qu'il est un petit peu fallacieux de dire que toutes les dépenses qui sont faites par la collectivité pour financer, compenser la prise en charge d'enfants dans une école privée, ce n'est pas des coûts en plus par rapport à ce qu'ils auraient dans le public. C'est important qu'on introduise cette nuance. Ceci étant, dans les mobilisations qu'on entend dehors, et dans les prises de parole qui sont là, il y a quand même quelques points de légitimité.

D'abord, nous tendons à considérer, Monsieur le Maire, et nous avons eu l'occasion d'en parler, y compris à l'époque où j'étais votre adjoint, je m'en étais fait l'écho dans un article, qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, et qu'il faut sans doute avoir une méthodologie qui permette de rassembler. Car nous pensons que si le dialogue avec l'ensemble de la communauté des parents d'élèves avait été poussé, ainsi que d'ailleurs vous vous étiez engagé avec des temps d'échange direct entre les porteurs de projets et les parents d'élèves, on aurait pu rassurer sur le projet pédagogique, sur le projet de mixité, car effectivement, cette délibération ne le reprend pas, mais il y avait des engagements assez forts du porteur de ce point-là. Dire d'ailleurs que la mixité au sein d'une ville, nous ne considérons pas qu'elle se construise uniquement dans le temps scolaire, et que des familles qui aujourd'hui se sentent exclues de la communauté de vie brondillante, parce que la liberté d'enseignement à laquelle ils souhaitent adhérer n'est pas présente sur le territoire, c'est les empêcher ensuite d'avoir leurs enfants qui participent dans nos clubs sportifs, culturels aussi, dans d'autres temps de vie, de participer aussi de cette communauté de vie. Donc, nous pensons qu'il ne faut pas exclure les familles qui souhaitent adhérer à un projet pédagogique privé.

Signaler aussi qu'il y a quelques sujets périphériques qui doivent pouvoir être traités, qui encore une fois nécessitent énormément de concertation, il a été évoqué les usages du Centre social, nous parlons là d'une enceinte qui est régulièrement soumise à des intrusions, pardonnez-moi, qu'il est compliqué en l'état de son organisation de bien sécuriser, y compris parce que toute une partie, contrairement à ce que j'ai pu entendre, est sous-utilisée. Affirmer que la part que l'on vendrait aujourd'hui est essentielle à la bonne tenue des activités périscolaires sur cet établissement est parfaitement faux. Ça, c'est un argument qui est fallacieux, il y a quelques usages de temps à autre, mais qui sont très épisodiques, et aujourd'hui nous avons une zone qui est largement immobilisée et qui favorise des intrusions. Donc, ce sujet-là doit pouvoir être discuté, je crois, avec l'ensemble du quartier, avec le Centre social, y compris le personnel de l'école Ferdinand Buisson. Et nous regrettons que les engagements à avoir des temps de réunion publique qui construisent ce dialogue-là n'aient pas pu être tenus.

C'est pourquoi nous vous poussons, vous proposons de prendre ce temps-là, pour ne pas confondre vitesse et précipitation. Nous pensons que les annonces un peu rapides que vous avez faites vous ont mené à déséquilibrer les rapports de force que la mairie pouvait avoir avec le porteur de projet qui, je crois, sur certains moments, a un peu utilisé à vos dépens, et je le regrette, parce que derrière ce chantage-là, il ne vous permet pas d'être complètement maître de ce qu'est le projet. Reprenez le pouvoir, je pense, sur ce projet, il peut être réellement

d'intérêt communal et municipal, mais parce qu'encore une fois, une école, ça implique pour des décennies. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, et ça ne veut pas dire baisser en détermination.

Intervention de M. le Maire

Merci à tous. On note l'arrivée de Nathalie BRAMET et de Marion CARRIER à 18h33.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'ai juste oublié un point très rapide si vous me permettez.

Par rapport à la carte scolaire, il y a des choses qui ont été évoquées, et effectivement, il faut qu'il y ait une stabilisation de la carte scolaire par rapport à tout ce qu'on a fait. Par contre, attention, par rapport à tous les travaux qui ont été inaugurés là, on oublie qu'il reste une phase aussi sur La Garenne et qu'il y a des besoins aujourd'hui d'extension sur La Garenne qui ne sont pas assouvis, et ça va en argument tant pour l'opposition que pour vous. Ce que je veux dire là c'est que, par contre, il faut bien aller au bout de la réflexion et ne pas regarder ce qui a été fait indépendamment de ce qui doit être fait et des besoins futurs. N'oublions pas qu'il reste encore des besoins sur la Ville. Il ne faut pas dire qu'ils sont tous pourvus. Pardonnez-moi de cet ajout.

Intervention de M. le Maire

Bien, écoutez, je vais vous répondre. Ce projet n'est pas nouveau. Il a été rendu public dès 2022. Monsieur COURT, vous aviez 3 ans pour venir en parler avec moi, largement d'ailleurs relié dans la presse locale et présenté d'ailleurs lors d'une conférence de presse. Il a également été évoqué à plusieurs reprises en Conseil d'école, à la demande des représentants des parents d'élèves. Les échanges entre la Ville et les fédérations de parents datent également de cette même période, dans un esprit d'écoute et de transparence. Ce projet s'inscrit donc dans une démarche cohérente, progressive et connue de toutes et tous.

Aujourd'hui, ça a été rappelé, près de 500 jeunes Brondillants quittent la commune chaque jour pour être scolarisés dans un établissement privé hors de Bron. Ce constat nous oblige tous. Il traduit une réalité, une demande locale forte et durable, à laquelle il nous appartient de répondre. La décision proposée est donc pleinement conforme également au principe, Madame VELLA, principe républicain. Notre Constitution, et il faut la préserver, garantit la liberté de l'enseignement. Offrir aux familles la possibilité de scolariser leurs enfants dans un établissement privé sous contrat, c'est donc respecter ce droit fondamental, qu'on le veuille ou non, sans jamais remettre en cause l'attachement de la Ville à l'école publique. Par ailleurs, l'établissement sera donc, comme on l'a dit, sous contrat avec l'État, il appliquera les programmes de l'Education Nationale, sera soumis au contrôle de l'Inspection académique, et sera ouvert, bien évidemment, à tous. Je reviendrai après, Stevens, sur ta question. Il respectera de facto les principes de la laïcité.

C'est aussi une question de justice territoriale. Bron est aujourd'hui l'une des dernières grandes villes de l'Est lyonnais, qu'on le veuille ou non, à ne pas disposer d'un tel établissement. Cette implantation permettra de rééquilibrer l'offre éducative et de garantir aux familles brondillantes la même liberté de choix que celle des communes voisines.

Il est important également de préciser que la portion de parcelle cédée ne représentera que 2 000 m² sur les 7 500 m² disponibles aujourd'hui, moins d'un tiers. Cette cession n'aura donc aucun impact sur les activités périscolaires de l'école, notamment Ferdinand Buisson, ni sur celles du Centre social Gérard Philipe.

Je tiens également à rappeler que cette décision ne remet nullement en cause notre engagement constant, et je pense qu'on l'a quand même démontré en début de Conseil, en faveur de l'école publique. Depuis 2020, la Ville de Bron a investi plus de 16 M€ dans ses écoles. Ce chiffre, sans précédent, témoigne de notre volonté affirmée de faire de l'éducation une priorité absolue du mandat. Ces investissements se traduisent concrètement. Je pense à l'extension des groupes scolaires Pierre Cot et Jean Moulin à Terraillon, par la création, on l'a vu tout à l'heure, de la nouvelle école Elisabeth et Robert Badinter dans le quartier des Genêts, ou encore par le lancement à venir du futur pôle d'équipement public de Parilly qui accueillera les élèves des écoles Jean Macé et Saint-Exupéry. Ce projet structurant concentrera à lui seul près de la moitié du budget d'investissement du prochain mandat, soit près de 35 M€. Nous continuerons donc à investir pour offrir à chaque enfant brondillant un cadre d'apprentissage de qualité, moderne et ambitieux.

Pour aller au-delà, pour répondre à vos différentes questions. Monsieur COURT, je respecte bien évidemment celles et ceux qui manifestent ici. Il n'y aura aucun problème. Je crois que c'est la deuxième fois qu'il y a une manifestation devant la mairie depuis 2020. Je les recevrai sans aucun problème. Il y a une cinquantaine de personnes, je les respecte bien évidemment, mais ils ne représentent pas non plus tout Bron. Et ayons une pensée aussi à toutes celles et tous ceux qui, dans le silence, approuvent ce projet.

Deuxièmement, Stevens, effectivement, vous savez, l'école privée en 2025, il faut arrêter les caricatures qui ont été dites ici. L'école privée n'est pas réservée, je ne sais pas qui l'a dit, je vais volontairement caricaturer, à l'élite et aux petits bourgeois. Je vous invite à aller dans les écoles privées dans les villes alentours. On pourra même y aller ensemble. J'ai une amie qui est enseignante dans une école privée à Vénissieux, qui est une école privée catholique, c'est facile à avoir le nom, et à peu près 50 % des élèves sont d'origine étrangère et d'une autre confession que catholique. Donc, ça montre bien qu'il y a maintenant une mixité. D'ailleurs, ce qui avait été dit Stevens, je pense que tu fais allusion à ça, et on va s'y tenir parce que c'était une des conditions pour lesquelles on acceptait que le projet se fasse à Bron, c'était effectivement permettre une vraie mixité, et d'ailleurs l'implantation de l'école au carrefour, j'ai envie de dire, entre le centre-ville de Bron et le quartier de Terrailon, prend tout son sens. Et effectivement, l'accord qu'on avait, mais pour l'instant qui n'est pas encore signé parce que, dans un premier temps, on vend le terrain, et dans un deuxième temps, on finalise la convention, c'était bien effectivement, alors je ne sais pas si c'est le bon moment, en tout cas de réserver un certain nombre de places à des enfants issus de milieux modestes. Donc ça, avec mon équipe, on y veillera, c'était l'une des principales conditions.

Et pour finir, Madame MOREL, vous me permettez, enfin par élégance, on va dire, et par éducation, je ne répondrai pas à vos attaques qui, honnêtement, ne sont pas au niveau et ne sont pas dignes, sur ma vie privée.

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote contre ? Oui. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est donc approuvée.

Mais c'est quand même... enfin, à un moment, je veux bien tout endosser, je veux bien tout entendre, tout écouter, mais quand on sait, parmi l'opposition, mais par manque de courage vous ne l'avez pas dit, et c'est votre droit parce que ça relève du privé, mais certains d'entre vous ont un ou des enfants dans le privé, voter contre ici, c'est quand même un peu léger.

Intervention de M. Rémi COURT

Excusez-moi, c'était mon intervention. Si vous m'aviez écouté, vous auriez retenu que j'ai bien parlé des personnes de notre groupe qui ont des enfants dans le privé. Donc, merci de m'écouter quand j'interviens.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Abstention : MM. PENICAUD, THIBAUD, DOZOLME, BOBI

Contre : MM. ANGOSTO, BOUABDALLAH, BOUDEBIBAH, Mmes DURAND-MOREL, MOREL, M. MAZANA, Mme BADIN, M. COURT, Mmes MECHKAR, VELLA

DÉLIBÉRATION N° 6 :

FINANCES

Budget principal de la Ville de Bron – Compte de gestion 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Intervention de M. le Maire

Délibération n° 6 concernant le budget principal de la Ville de Bron, compte de gestion 2024. Alors, pendant la campagne, on avait dit « Réveiller Bron, cette belle endormie », là on a fait plus que réveiller, avec tous les bruits. Marc, c'est à toi, on va enchaîner quelques délibérations sur le budget.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Visiblement, le budget est moins intéressant. Du coup, on commence par une délibération traditionnelle qui est de donner quitus au trésorier pour sa gestion. Et donc, on doit effectivement approuver le compte de gestion.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion de la Ville, dressé du 1^{er} janvier au 31 décembre pour l'année 2024 par Madame la responsable du SGC de Bron, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **ADOPTER** le compte de gestion 2024 de la Ville de Bron.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 7 :

FINANCES

Budget principal de la Ville de Bron – Présentation du compte administratif 2024, du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Du coup, je vais faire comme à l'accoutumée la présentation du compte administratif 2024. L'idée, c'est de faire le bilan financier de la collectivité, bien sûr. Pardon ? Ah pardon !

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Tu parles à ma place. Tout le temps, tout le temps. C'est la preuve ce soir, c'est la preuve ce soir.

Monsieur le Maire étant sorti, j'ai l'honneur et la fierté d'être désignée Présidente de la séance pour la présentation du compte administratif 2024 du budget principal de la Ville, et du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024. Monsieur le Maire est donc sorti et je laisse la parole à Monsieur DUBIEF. Protocole.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci, Madame la 1^{ère} Adjointe, et toutes mes excuses.

Du coup, bilan financier, bien sûr, de la collectivité autour des 4 piliers du mandat : l'éducation, la sécurité, l'environnement, la santé et le cadre de vie, et l'animation, on vient d'en parler. On fera également, je ne l'avais peut-être pas fait lors des précédents comptes, mais une mise en perspective des principaux indicateurs de gestion de la Ville pour partager dans la durée ce que l'on a fait.

C'est aussi l'occasion, puisqu'on va commenter le résultat d'une année de service public, de remercier tous les agents de la Ville parce qu'ils font vivre le service public au quotidien, ils en sont les visages, les bras, et puis de saluer également les différentes collectivités puisque, finalement, les villes sont centrales dans le fonctionnement de notre République.

Je vais commencer par quelques chiffres clés. Notre compte administratif de 2024 est dans la continuité des efforts de bonne gestion. Je parlais de constance tout à l'heure de la Ville, avec finalement des constantes qui sont le haut niveau d'investissement, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui progressent moins vite que nos recettes. Nos dépenses sont tirées à la hausse, il faut le savoir, notamment sur la partie masse salariale, par des décisions qui ne nous appartiennent pas. Ce sont des décisions de l'Etat, qui, pour certaines, sont très bonnes, comme la prime pouvoir d'achat, la revalorisation du point d'indice. Et ça, ça compte dans le budget de la commune. On aura augmenté l'investissement entre 2022 et 2021 de 40 %, entre 2022 et 2023 de 37 %, et entre 2023 et 2024 de 22 %. Voilà pour les principaux chiffres. Ce que je disais sur la masse salariale, elle augmente de l'ordre de 900 000 €. Juste pour décrire ces décisions exogènes, la hausse des cotisations patronales décidée par l'Etat, c'est 255 000 € de plus. Le point d'indice c'est 230 000 €, les mesures gouvernementales pouvoir d'achat c'est 180 000 €. Vous voyez, c'est presque le total des 900 000 €. L'effet effectif, finalement, il est mineur sur l'augmentation de notre masse salariale. Notre dette, pour finir sur les grands indicateurs, et je sais que ça intéresse beaucoup, est passée de 17,4 M€ à 22,8 M€, soit plus 5,4 M€. Cette dette est de qualité, puisque le taux moyen de celle-ci diminue cette année à 2,79 %. Je ne vous ferai pas l'offense de ne pas parler des deux dettes, celle qui est dans notre patrimoine, qu'on n'a pas traitée à temps, et la dette qui est dans nos livres, sinon, vous me le reprocheriez, je n'en doute pas.

On va passer un petit peu en revue le détail de nos dépenses d'investissement. J'ai mis l'éducation en premier, ça représente 52 % de l'investissement total, et en rebond avec la discussion de tout à l'heure, sur le fonctionnement, c'est aussi le plus gros budget de la Ville, c'est 10 M€ à peu près les dépenses relatives à l'éducation, ça fait quasiment 23 % des dépenses totales de fonctionnement de la collectivité, elles n'étaient que de 18 % en 2019, donc les dépenses relatives à l'éducation ont augmenté au fil de ce mandat.

Je vais balayer les principaux items. Vous me pardonnerez, je ne parlerai pas de tous. 17 M€ d'investissements et 15 M€ de nouveaux crédits, avec un taux de réalisation qui est de 66 %. On était à 70 % l'an passé, ce n'est pas tout à fait satisfaisant, j'en conviens tout à fait. Premier axe, adapter notre patrimoine scolaire et éducatif, c'est 8,1 M€ en 2024, c'est 52 % de l'investissement. Juste pour citer quelques établissements concernés par ces travaux, c'est Jean Moulin et son agrandissement pour 700 000 €, Pierre Cot pour 1,3 M€, mais aussi, alors je vais citer quelques réalisations, je ne les cite pas toutes, loin de là, mais c'est important de savoir que toutes les écoles ont bénéficié d'améliorations, petites ou grandes. Donc, la refonte, par exemple, de l'office et du restaurant scolaire de Jean Jaurès, c'est 112 000 €, la rénovation de deux classes à Alsace Lorraine, ou encore la salle de gym à La Garenne. Vous voyez, il y en a pour toutes les écoles, ou encore un visiophone à Louise Michel. On entretient et on investit partout et pour tous. Sans oublier, effectivement, l'ouverture du local du Bureau d'Information Jeunesse l'année dernière, qui vient d'être inauguré, ou encore la cour d'école de Jean Jaurès. Je n'en dirai pas plus, mais il y a énormément de réalisations autour du patrimoine scolaire et éducatif.

Environnement et cadre de vie, ça représente 1,6 M€, le plus gros poste c'est l'évolution et le rajeunissement du parc auto de la Ville. Quand on est arrivés, la moyenne d'âge des véhicules c'était 20 ans. Donc, on l'a rajeuni, il pollue moins, il est aussi plus sûr pour les agents qui l'utilisent au quotidien. C'est un nouveau square, le square Perrin, c'est également une cour d'école, j'en ai parlé tout à l'heure, c'est l'objectif 10 000 arbres qui progresse, un budget de 50 000 € a été fléché sur cet objectif cette année. Et puis, c'est les travaux à la Plaine du Fort. Je pense que tout le monde pourra saluer également les travaux au cimetière avec le verdissement de l'allée principale du cimetière, ou encore le passage à la LED. On transfère l'éclairage public au Sigerly, mais on était à 50 % de LED, et je peux vous assurer que ce n'est pas le cas dans toutes les communes de la Métropole. On cède une installation qui aura déjà bien évolué.

La sécurité, ce n'est pas une fin en soi, je crois qu'on le dit souvent, c'est une condition nécessaire à la réalisation des activités, qu'elles soient économiques, associatives, éducatives. Et donc, il y a eu 1,2 M€ pour le nouveau poste de police qui sert également à la direction des services informatiques et télécoms, ce qui permet de résilier une prise à bail, et 160 000 € dans l'extension et l'entretien du réseau de vidéoprotection.

Le quatrième budget d'investissement, c'est la petite enfance, social et santé, avec 1 M€. Donc, bien sûr, la nouvelle crèche sur le terrain Elise Deroche, mais aussi bien sûr l'entretien de nos résidences seniors. Et puis, j'ai aussi souhaité dire qu'on avait fait des travaux dans les locaux qu'on met à disposition des Restos du Cœur pour 20 000 €. Et bien sûr, Martine, la Maison de santé avec un investissement de 700 000 € sur l'exercice 2024. Mais il y a aussi le sport, Grégory, avec l'entretien des gymnases, les toitures du gymnase Muguet, le parvis de la Halle des sports, le raccordement au réseau de chaleur du stade Duboeuf, ce qui fait qu'on consomme globalement dans la collectivité quasiment 15 à 20 % de gaz en moins en 2024 qu'en 2019. Et bien sûr, l'entretien d'un équipement central de la collectivité, le Centre nautique. Et la culture, Pascal, parce que je n'oublie pas la culture, un gros investissement, je pense que c'est le plus gros investissement depuis très longtemps pour l'Espace Albert Camus avec 600 000 €, dont la création d'un bar qui a fait ses preuves, mais aussi des investissements pour notre médiathèque, ou encore des travaux à la MJC ou à l'église Saint-Denis. Voici pour les quatre principaux budgets. Vous me pardonnerez de ne pas détailler le reste, mais je ne veux pas être trop long.

Enfin, je vous ai fait un petit pêle-mêle parce qu'on parle d'investissement, mais il y a également le temps de travail de chacun des agents de la Ville, et donc c'est aussi l'occasion ici de les saluer d'une manière très concrète. Sur la partie éducation et culture, plus de 300 000 repas servis dans les écoles de Bron, 307 000 exactement. On a, et j'y tiens François-Xavier, 420 élèves qui bénéficient du PTEAC sur les domaines sciences ou philosophie, enfin sciences sociales ou sciences dures. On a plus de 84 000 entrées dans l'ensemble de nos médiathèques, et plus de 200 jeunes qui ont profité des chantiers Ville Vie Vacances. Voilà juste quelques chiffres. Alors, bien sûr, il y en a bien d'autres, mais l'idée c'est de montrer que l'action municipale est diverse et sur tout le territoire. Sur l'environnement, on a ramassé avec nos équipes, alors que ce n'est pas la compétence directe de la Ville, plus de 100 tonnes de déchets au sein de la Ville, et ça coûte très cher, d'abord en main d'œuvre et puis également en coût de recyclage. On aura planté cette année 900 arbres, principalement en régie, et on a modernisé plus de 560 points lumineux dans l'ensemble des bâtiments publics de la Ville. Et ça, ça a été fait, je tiens à le souligner, en régie. Et donc, je viens à l'entretien du patrimoine, il y a eu 3 200 interventions de la régie municipale. A la régie municipale, pour le public, on a des plombiers, des maçons, des menuisiers, alors maintenant que j'ai commencé, il faut que je cite tout le monde, c'est embêtant, vous me pardonnerez ceux que j'ai oubliés, mais c'est le principal, et effectivement, c'était important de souligner leur travail, c'est de la réactivité également dans l'entretien de nos bâtiments. On a baissé nos consommations d'eau, c'est en tout petit là sur l'écran, je suis désolé, mais vous voyez la baisse, Marion, des consommations d'eau depuis 2020 qui est significative, quasiment 25 %, à la suite d'un certain nombre d'opérations d'optimisation, et notamment l'utilisation des arrosages intelligents. Et puis, puisque c'était une année olympique, j'ai souligné pour le sport, j'ai là aussi dû faire des choix, l'organisation d'une grande

journée olympique qui a rassemblé plus d'un millier de personnes sur la place de la Liberté. Voilà, c'était des petites choses pour illustrer l'action multiple de l'équipe municipale avec les agents municipaux sur l'ensemble du territoire. Ce n'est pas exhaustif, je suis désolé.

Alors, ça va être moins marrant maintenant, mais tout autant important. Je vous ai fait une petite mise en perspective de l'évolution de l'investissement dans le temps. Donc, on commence en 2019 pour se terminer en 2024. On voit bien en 2020 le trou du Covid, il y a eu très peu d'investissements et ça a eu du mal à redémarrer après en 2021. Et puis effectivement, la montée en puissance majeure de l'investissement pour atteindre les 15 M€ sur les nouvelles dépenses d'équipement cette année. En moyenne, et vous avez également le chiffre sur le graphique, on a augmenté l'investissement de 30 % par rapport au précédent mandat. Et je le rappelle, c'est plus de 50 % pour l'éducation, sur l'ensemble du mandat, et 52 % pour cette année. Donc, en moyenne, 6,7 M€ d'investissements par an, lors du précédent mandat, et 9,6 M€ maintenant, avec une année Covid. Deuxième mise en perspective, parce que c'est important, si on veut investir dans une collectivité, il faut mettre à gauche, enfin de côté, donc vous avez ici... c'était pour détendre l'atmosphère, vous avez ici un graphique, pareil, sur le même pas temporel, 2019, vous avez l'épargne brute en bleu, donc c'est avant le remboursement de la dette, 6,3 M€, j'arrondis, et pas loin de 5 M€ pour l'année 2019, et on voit qu'on est exactement sur les mêmes volumes en cette fin d'année 2024, avec même une légère progression de l'épargne brute par rapport à l'année 2019. On voit bien également la partie difficile des années 2020 et 2021 avec la crise du Covid, la crise de l'énergie, la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, qu'on retrouve bien sur ces graphiques. Donc, notre épargne brute s'améliore, notre épargne nette s'améliore, et c'est ce qui permet effectivement d'investir pour l'avenir, parce qu'une collectivité ne s'endette pas pour le train de vie, mais s'endette exclusivement pour payer et financer l'investissement. Donc, une épargne tendancielle en hausse et structurellement haute, même si, François-Xavier tu me le diras peut-être, elle n'est peut-être pas encore assez haute, mais ça sera un sujet pour la suite. C'est important de dire que les ratios financiers clés, j'en n'ai passé que deux, sont vraiment bons et en amélioration.

Donc, pour conclure, des indicateurs financiers sains, constance et régularité dans l'ensemble des engagements puisqu'on a chaque année de mandat eu une régularité dans l'investissement sur les quatre piliers, que ce soit l'éducation, la sécurité, l'animation, la santé et l'environnement. J'ai été un peu long, vous m'en excuserez, je vois que Madame CHAREYRE me fait les gros yeux, mais c'est important de dire aux Brondillants ce que l'on fait de l'argent, ça me semble une clé de la vitalité, et je vois que Stéphanie pulsoie, de la vitalité démocratique, et d'expliquer également la diversité des missions d'une collectivité. Du coup, la bonne santé financière n'est pas une ambition en soi, c'est un moyen, et ce qui compte c'est effectivement de faire avancer le projet qui est porté par Monsieur le Maire et cette majorité, et ce qui compte c'est de changer la Ville. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci beaucoup Marc pour ce rapport très détaillé et la santé de nos finances.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Petite parenthèse, on note l'arrivée de Madame BRUNET à 18h45 et le départ Madame EL GUIZANI à 18h57. Merci, excusez-moi, je reprends. Les demandes d'intervention : Madame MOREL et Madame BADIN.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Le compte administratif marque la clôture de l'année budgétaire écoulée, soit l'année 2024, ce soir. Même si ces débats budgétaires sont un éternel recommencement d'arguments entre la majorité et notre groupe, il est important de revenir sur les données les plus importantes de ce bilan, témoignant de ce que nous dénonçons depuis plusieurs années. Nous retrouvons en effet des chiffres qui prouvent que la majorité a du mal à faire des économies de fonctionnement, contrairement à toutes ses annonces de campagne, baisser le fonctionnement pour investir, et que de ce fait, pour préserver les investissements, elle a recours à l'emprunt et nous conduit dans le mur en détériorant les indicateurs de capacité de désendettement.

En premier lieu, il convient de pointer que le résultat de fonctionnement est inférieur à 4,5 M€, tout comme lors du compte administratif de 2023 de l'an dernier, ce qui est bien faible au regard des besoins d'autofinancement des investissements. Dans les dépenses, quoi qu'on en dise, les charges de personnel augmentent de presque 2 M€, sachant qu'elles augmentaient déjà de 1 M€ l'an dernier. Pour un programme qui voulait contenir les dépenses, ce n'est pas un bon indicateur et tout n'est pas la faute de l'Etat. Le personnel reste une dépense nécessaire et indispensable au bon fonctionnement du service public, nous l'avons toujours défendu, et je les remercie encore ce

soir. En 2024, les recettes de fonctionnement augmentent, l'effet entre autres du périscolaire du soir devenu payant, qui, malgré la baisse de fréquentation constatée, rapporte des recettes. Mais l'indicateur à pointer reste celui de la hausse des charges financières de plus de 30 % cette année. Ce n'est pratiquement rien, on était à 93 % l'année dernière d'augmentation. Du fait de la mobilisation d'emprunts nouveaux, la dette explose à presque 23 M€ fin 2024 contre 13 M€ fin 2022. 10 M€ de plus de dettes en 2 ans que la Ville devra rembourser, c'est quand même notable. Bien évidemment, augmenter l'emprunt c'est augmenter les charges financières, les intérêts des emprunts, et donc c'est baisser l'épargne d'autant. C'est aussi rembourser le capital de la dette et donc baisser les capacités d'investissement. Tout cela détériore nécessairement les ratios de capacité de désendettement en nombre d'années. Même si ces chiffres, j'en suis désolée, paraissent peut-être techniques, ces données peuvent être résumées simplement. Plus on s'endette, moins on dégage d'autofinancement ou d'épargne. Les charges financières de 200 000 € en 2022 passent à 500 000 € en 2024.

Pour revenir sur les investissements, je note une fois de plus que quasiment tous les projets d'investissement, les majeurs, sont ceux de notre équipe d'avant 2020, l'extension de Pierre Cot, de Jean Moulin, le secteur jeunes du Centre social Gérard Philipe à Jacques Duret, le groupe scolaire des Genêts, la crèche à La Clairière, la dernière tranche de rénovation de la MJC, ou la crèche Élise Deroche. Vous avez fait un poste de police derrière le Centre social des Taillis sur un terrain acquis par la Ville avant votre arrivée. Bref, il est préférable pour les Brondillants que ces projets nécessaires aient été lancés, le prochain mandat sera beaucoup plus contraint en termes de dépenses, vu l'état des finances que les élus trouveront en mars 2026. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Marc, tu souhaites intervenir ? Comme tu veux.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Moi, je vais être très rapide. C'est un petit élément complémentaire.

Il y a un redressement judiciaire de la Maison de quartier des Genêts, difficultés financières de la Maison des Essarts. On ne peut que déplorer le fait que les diminutions budgétaires que vous avez opérées mettent à mal ces structures qui sont importantes pour la vie des quartiers. Voilà, merci.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci. Marc.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Juste rapidement, la capacité de désendettement de la Ville de Bron est de 3,5 ans. La limite haute autorisée est de 12 ans. Donc, on est loin de la zone rouge, il me semble.

S'agissant de la masse salariale, j'ai expliqué, effectivement, les causes exogènes de l'augmentation.

Et puis pour la Maison des Genêts, la dette date de 2019, donc elle nous précédait. Voilà.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci beaucoup.

Nous allons procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Merci. La délibération présentant le compte administratif 2024 et le bilan des acquisitions est donc adoptée.

Le vote ayant eu lieu, nous pouvons peut-être dire à Monsieur le Maire de revenir.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Contre : MM. ANGOSTO, BOUABDALLAH, BOUDEBIBAH, Mmes DURAND-MOREL, MOREL, M. MAZANA, Mme BADIN, M. COURT, Mmes MECHKAR, VELLA

Ne prend pas part au vote : M. BREAUD, Maire

DÉLIBÉRATION N° 8 :

FINANCES

Budget principal de la Ville de Bron – Affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci Monsieur le Maire.

Effectivement, le résultat dont on vient de parler, on va l'affecter, et donc on va l'affecter massivement à la section d'investissement puisqu'on a différentes sections d'investissement qui étaient déficitaires et qu'il faut financer, et un résultat positif de la section de fonctionnement. Donc, le fonctionnement vient compenser la partie que l'on doit financer en investissement.

Et donc, je vous propose tout simplement d'affecter l'intégralité, ce qui est une pratique qu'on a mise en place à notre arrivée, du résultat de la section de fonctionnement, soit 4,5 M€, pour financer la section d'investissement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **AFFECTER** le fonctionnement de l'exercice 2024 tel qu'il a été présenté.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 9 :

FINANCES

Budget principal de la Ville de Bron – Décision modificative n° 1 au budget 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Ça a été expliqué en commission, c'est une délibération très technique, il s'agit de mouvements d'ordre, donc c'est un jeu à somme nulle pour les finances de la collectivité.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** cette décision modificative n° 1.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? D'accord, l'opposition s'abstient. Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Abstention : MM. ANGOSTO, BOUABDALLAH, BOUDEBIBAH, Mmes DURAND-MOREL, MOREL, M. MAZANA, Mme BADIN, M. COURT, Mmes MECHKAR, VELLA

DÉLIBÉRATION N° 10 :

FINANCES

Budget annexe du Cinéma Les Alizés - Compte de gestion 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

On va avoir le même schéma que pour la Ville, pour le budget annexe du cinéma Les Alizés.

Là aussi, c'est une délibération tout à fait formelle.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion, budget annexe du cinéma Les Alizés, dressé du 1^{er} janvier au 31 décembre pour 2024, par la responsable du SGC de Bron, et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **ADOPTER** le compte de gestion 2024 du budget annexe cinéma Les Alizés.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc, des interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 11 :

FINANCES

Budget annexe du Cinéma Les Alizés – Présentation du compte administratif 2024 et du rapport annuel du délégataire

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Monsieur le Maire, vous pouvez ressortir.

Intervention de M. le Maire

Je ressors. Merci de me mettre dehors.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Très bien. Nous allons donc procéder à l'examen du compte administratif 2024 du budget annexe du cinéma Les Alizés et le rapport annuel du délégataire. Monsieur DUBIEF.

Intervention de M. Marc DUBIEF

J'ai attendu, vous avez remarqué. Pas deux fois.

Du coup, il s'agit du budget du compte administratif 2024. Les dépenses de fonctionnement sont d'à peu près 170 000 € réparties en deux catégories : des charges à caractère général, c'est les frais d'électricité qu'on prend en charge et 127 000 € de subvention au délégataire.

En investissement, il y a à peu près 12 000 € de dépenses qui ont été réalisées. Et il y a des recettes d'investissement qui sont plus élevées que l'année passée, à 51 000 €, notamment liées à une subvention du Centre National du Cinéma pour 50 000 €. Donc, le résultat de l'exercice est bénéficiaire. Et donc, on vous propose un résultat de la section de fonctionnement qui est de l'ordre de 30 000 € – vous m'excuserez, j'arrondis – et celui de la section d'investissement, qui est de 39 000 €, j'arrondis également. Voilà pour les grands chiffres du cinéma.

C'est un cinéma, Pascal, qui fonctionne bien. Il a trouvé son public avec une programmation qui est attractive et qui ne dénature pas l'objet qu'avait le cinéma, qui est un cinéma art et essai.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DONNER ACTE** de la présentation de ce compte administratif, de la présentation qui est annexée – je ne l'ai pas commentée – du rapport annuel du délégataire,
- **CONSTATER** les identités de valeur avec le compte de gestion,
- **ARRETER** le résultat définitif de l'exercice 2024.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci, Marc. Des demandes d'intervention ? Madame MOREL et Monsieur PÉNICAUD.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Une intervention rapide. Nous avons voté contre le fait de mettre notre cinéma en délégation de service public. Nous avons dénoncé à plusieurs reprises, au cours de ces différentes années, le fait que le budget qui était dorénavant attribué au délégataire excédait la subvention que la Ville donnait auparavant à l'association Les Amis du Cinéma.

Donc, dans cette même logique et dans ce même esprit, nous voterons contre le compte administratif, comme nous votons contre le budget au mois de mars. Je vous remercie.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Écoutez, plusieurs fois, depuis que la DSP s'est faite, nous avons gentiment, poliment dit : « Attention ! Sur tel point, le cahier des charges n'est pas respecté. Sur tel point, il ne l'est pas. » À chaque fois, on a des engagements répétés pour dire : « Attention, il faut que ce le soit. » Et puis il y a quelque chose d'absolument important, je le dis pour le public, les collègues le savent, dans une délégation de service public, il y a une commission qui se réunit une fois par an pour contrôler si, oui ou non, le cahier des charges auquel a répondu le délégataire est respecté ou pas. Et moi, j'ai envie de vous dire une chose, je le dis fermement cette fois-ci : arrêtez de vous faire marcher sur les pieds par le délégataire, chers amis de la majorité ! Je le dis franchement.

Je veux évoquer deux points en particulier. Premièrement, j'entends Marc, tu nous dis : « Ça tourne bien, ça tourne bien. » Ben, il y a des comparatifs, on le verra, j'ai envie de te dire, sur le prochain rapport qu'on aura en CCSPL sur l'activité, parce que quand il est présenté aux élus pour comparer une année entière en 2024 contre un semestre en 2023, et en disant : « Ben regardez, sur une année entière, on a eu plus de fréquentation que l'année dernière sur un semestre, donc c'est bien, c'est que la fréquentation est en hausse. » Mais de qui se moque-t-on ? Et on se moque des élus. Et lorsque je signale ce fait-là en CCSPL, on nous dit : « Le délégataire finit par reconnaître, parce que nous avons affaibli l'offre art et essai, nous avons perdu une partie du public qui venait dans ce cinéma spécifiquement comme dans aucun autre parce qu'il y avait l'offre. » Et ça, c'est quelque chose qui nous a été dit et reconnu. Donc, quand tu dis : « L'offre a été maintenue, le public est resté. » Non ! Non ! Parce que lorsque l'on compare l'automne 2023 avec l'automne 2024, pour le coup, eh bien nous avons une dégradation de la fréquentation. Donc, je ne dis pas qu'il y a une dégradation globale, il faudra qu'on ait des années entières pour pouvoir le comparer. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, donc ne mentons pas à la population en disant : « On est sûrs que le pari est gagné. » Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Et ça a été dit, il y a les dépenses supplémentaires, et je le dis, quand vous dites, rubis sur l'ongle, y compris on en a parlé en CCSPL, le cinéma, alors que tout le monde doit faire des économies d'énergie, vous nous dites : « Non, non, c'est bon, on payera, quelle que soit la facture, et le cinéma n'a aucun effort à faire sur l'énergie, et on s'en moque s'il y a du dérapage ou pas. » Ce n'est pas possible.

Et je vais venir sur un dernier sujet, et Madame la 1^{ère} adjointe, Madame la Présidente de séance, vous savez que je vais y venir, parce que ça, je ne l'accepte pas. Encore une fois, le Ciné-ma différence est passé à l'as. Les engagements avaient été pris, c'est important. On a voté pour ITINOVA tout à l'heure, et à côté, sur l'offre culturelle, on accepte que l'offre Ciné-ma différence soit sortie du programme encore une fois sur la dernière édition. Et vous aviez eu un engagement clair que ce point du cahier des charges serait fait. Le Ciné-ma différence, c'est permettre à des enfants en situation de handicap de pouvoir bénéficier d'une offre culturelle. Et vous voulez que je vous dise ? Ça améliorerait le bilan financier du cinéma. Parce que ces salles étaient pleines à chaque fois. Je n'ai jamais vu une projection du Ciné-ma différence qui ne faisait pas salle comble. Combien il y en a qui ne font pas salle comble ? Moi, la dernière fois que j'y suis allé, il y avait 6 personnes dans la salle. Ça ne veut pas dire que le projet global économique ne tient pas. Mais par contre, là, je vous le dis, non seulement c'est un sens, c'est un engagement qui a été pris de maintenir cette offre, mais en plus, elle serait économiquement positive pour cet établissement. Donc, il y a une perte de sens et une perte financière.

Pardon de cette intervention un peu vigoureuse. Mais visiblement, depuis plusieurs années qu'on fait des interventions de façon calme, posée, constructive, elles ne sont pas entendues, et vous vous laissez marcher sur les pieds par le délégataire. Arrêtez de vous laisser marcher sur les pieds par le délégataire, s'il vous plaît !

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Mon Dieu, quelle passion François-Xavier, quelle passion ! Je te reconnais là. Oui, je sais, je sais.

Marc, peut-être ? Pascal, tu voulais rajouter quelque chose ? Marc au départ, et Pascal.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Je serai très rapide, pour tout le monde. Le cinéma coûte moins cher qu'avant, personne ne peut dire le contraire, ce n'est pas possible. Ça fait à peu près 300 000 € d'économies sur les trois exercices, 23, 24 et 25. Ce n'est pas très compliqué, c'est dans les comptes de la Ville. Donc, il faut arrêter de dire que ça coûte plus cher qu'avant. C'est faux, c'est faux, ce n'est pas vrai.

Après, sur la deuxième partie de la réponse, je laisse Pascal MIRALLES répondre.

Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE

Écoutez, je ne vais pas être très long, mais simplement, je ne veux pas entrer dans des polémiques comme ça, excusez-moi, mais il n'y a absolument aucune raison pour que vous ayez une différence importante du nombre de spectateurs en passant d'une structure à l'autre. Et j'ai même envie de dire qu'on avait peut-être tout intérêt à avoir enfin des équipes passionnées s'occuper du cinéma. Ce que je veux dire, c'est que vous avez oublié un élément important qui a fait que, dans toute la France, les scores du cinéma ont baissé, c'est la période Covid. Ça a fait chuter. On n'a pas de chance, on a fait une DSP à ce moment-là. Mais si vous regardez aujourd'hui, on remonte plutôt mieux. Les chiffres existent, on les a, je ne vais pas vous les donner, mais on a le rapport 2024. Si vous ne l'avez pas, je le tiens à votre disposition. Les chiffres augmentent régulièrement et plutôt mieux que ce qui se passe au niveau national. Donc, je ne pense pas qu'on puisse dire que c'est faux, ou qu'on s'est fait avoir, ou quoi que ce soit. Je ne suis pas d'accord. On a fait une négociation, toute négociation, évidemment, il faut que le délégataire puisse également tirer son épingle du jeu. Il a fait ce qu'il fallait. Ça tourne plutôt bien. Les équipes sont très compétentes. A ce propos, d'ailleurs, je vous dis que Madame la directrice va vers d'autres occupations et c'est le jeune Wladislas qui reprend la direction. Ça, c'est une information.

Concernant Ciné-ma différence, moi je veux bien revenir dessus. Ils ont créé d'autres projets quand même. C'est-à-dire qu'on ne parle pas de ce qui a été fait depuis, on parle de ce qui n'est plus fait. Je sais. Donc, si vous voulez, j'irai voir Wladislas et je verrai de quelle manière on peut, si c'est possible, mais s'il faut remettre ça et supprimer un autre projet, il va falloir voir quel est celui qui marche le mieux.

En tout cas, moi, je suis très satisfait de cette façon de fonctionner.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci. Je suis persuadée qu'on a eu cette année deux séances dans le cadre Ciné-ma différence. Je n'arrive pas à retrouver les dates, François-Xavier, mais je m'engage à regarder cela de plus près parce que je me suis engagée avec toi au niveau de la CCSPL. Donc, j'irai voir ça. Je suis sûre que c'est deux dimanches, mais je regarderai.

On procède au vote. Y a-t-il des votes contre, s'il vous plaît ? Oui. Des abstentions ? Très bien. Donc, la délibération présentant ce compte administratif du budget annexe du cinéma Les Alizés est adoptée.

Nous allons faire de nouveau rentrer Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Contre : MM. ANGOSTO, BOUABDALLAH, BOUDEBIBAH, Mmes DURAND-MOREL, MOREL, M. MAZANA, Mme BADIN, M. COURT, Mmes MECHKAR, VELLA

Ne prend pas part au vote : M. BREAUD, Maire

DÉLIBÉRATION N° 12 :

FINANCES

Budget annexe du Cinéma Les Alizés – Affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Je reprends les éléments des précédentes délibérations. Résultat positif de 38 000 € de la section d'investissement. Résultat positif de la section de fonctionnement de 29 000 €.

On vous propose, au regard des besoins en fonctionnement, d'affecter le résultat de fonctionnement à la section de fonctionnement à hauteur de 29 000 €, et de même, pour la section d'investissement, d'affecter le résultat de la section d'investissement au solde d'exécution d'investissement reporté pour financer les opérations d'investissement à venir.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **AFFECTER** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, tel que décrit il y a un instant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marc. Des interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 13 :

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs.

Il est proposé ce soir au Conseil Municipal d'arrêter les montants de subventions au titre de l'année 2025 pour les associations qui sont dans le tableau qui vous est présenté, soit 5 associations.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de ces subventions à ces associations.

Intervention de M. le Maire

Merci Jacques. Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 14 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Sporting Club Bron Terraillon – Attribution d’une subvention exceptionnelle pour un tournoi de foot adapté

RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

Merci, Monsieur le Maire.

En effet, le Sporting Club de Bron Terraillon nous a contactés et nous a présenté un projet pour la participation à la 3^{ème} édition du tournoi de Para Football Adapté qui s'est tenu à Jacou, dans l’Hérault, début juin 2025. Le club nous a demandé une aide financière.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle 2025 de 1 000 € à l'association Sporting Club de Bron Terraillon, tel que présenté ci-avant.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Je vous remercie. Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L’UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 15 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Boxing Academy – Attribution d’une subvention exceptionnelle pour la demi-finale mondiale WBA

RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Il s'est déroulé le 12 juin 2025 à la Halle des Sports Marcel Sultana, une demi-finale du championnat du monde de boxe remportée, ce n'est pas dans ma délibération, mais je vous l'annonce, remportée par Leonardo Mosquea, ce qui va lui permettre, dans les prochains mois, de pouvoir défier le triple champion du monde en titre.

A ce titre et pour l'organisation de cet événement, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle 2025 de 5 000 € à l'association Bron Boxing Academy, tel que présenté ci-avant.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 16 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Comité Bron-Grimma échanges franco-allemands – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Je demanderai à un certain nombre d'entre vous de sortir momentanément, notamment Pascal MIRALLES et Jacques CHAMPIER, et Jacqueline n'est pas là. Grégory.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je vais attendre que mes collègues veuillent bien se dépêcher de sortir. Allez, petite foulée !

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 200 € à l'association Comité Bron-Grimma, échanges franco-allemands, au titre de l'année 2025, pour leur soirée, je ne sais pas comment vous prononcez ça « Grimma sagt danke ». Bon, je vais me mettre à l'allemand, c'est promis, pour l'année prochaine.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle 2025 de 2 200 € à l'association Comité Bron Grimma, échanges francos-allemands, tel que présenté ci-avant.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Grégory, merci. Des questions ? Aucune.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : MM. MIRALLES-FOMINE, CHAMPIER, Mme PALLUY

DÉLIBÉRATION N° 17 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Enfants des Quartiers et Universités de l'Agglomération Lyonnaise (EQUAL) – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2025

RAPPORTEUR : MME VALERIE BOULARD

Intervention de M. le Maire

Nous passons à la numéro 17. Sachant que, pour information, ce soir, il y a 28 délibérations. Est-ce que Pascal et Jacques peuvent rentrer ? Donc, la 17, avec Valérie BOULARD concernant l'association EQUAL.

Intervention de Mme Valérie BOULARD

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous expliquer pourquoi nous sommes amenés à modifier, ce soir, l'article 2 de la convention d'objectifs 2025 de l'association EQUAL.

EQUAL est une crèche associative située dans l'enceinte de l'hippodrome. Elle compte 24 places. Historiquement, elle bénéficiait d'un double subventionnement, la Ville, pour 12 places, et l'Université Lyon 2, pour 12 places également. Mais en 2022, en septembre exactement, l'Université Lyon 2 réduit son subventionnement à 7 places. Puis, en 2023, l'Université se désengage totalement, laissant ainsi 12 berceaux inoccupés. Les jeunes parents étudiants ont donc été contraints de se retourner vers d'autres solutions de garde. Actuellement, EQUAL maintient difficilement son équilibre financier et n'a pas réussi à mobiliser d'autres financements nécessaires à la pérennité de son fonctionnement.

C'est pourquoi la Ville, soucieuse du bon fonctionnement de la crèche EQUAL, apporte son soutien en permettant de porter de 12 à 18 le nombre de berceaux réservés aux familles brondillantes à compter du 1^{er} septembre 2025, et permet ainsi à l'association EQUAL de bénéficier de bonus supplémentaires versés par la CAF du Rhône et d'assurer un taux d'occupation correct.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier l'article 2 de la convention d'objectifs 2025 signée par l'association EQUAL.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2025,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2025 annexé à la présente délibération.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, Valérie. Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 18 :

CULTURE

Convention de partenariat pluriannuelle pour le cinéma plein air

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Depuis de nombreuses années, le cinéma en plein air est présent dans notre Ville. Chaque année, nous faisons des appels d'offres pour avoir les meilleurs partenariats, et finalement, c'est systématiquement le Splendor qui sort de ces appels. Donc, nous avons décidé de conventionner avec le Splendor afin d'avoir, pendant les 3 étés, je crois, une action sur le cinéma de bonne qualité. On conserve avec lui et avec les partenaires des quartiers le choix des films.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association Splendor,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans.

Intervention de M. le Maire

Merci, Pascal. Y a-t-il des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 19 :

CULTURE

Candidature de la Ville au label « Ma commune aime lire et faire lire »

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

L'association « Lire et faire lire » a été créée par Alexandre Jardin. Cette association est très présente sur la Ville de Bron, notamment depuis ses débuts à l'école Alsace Lorraine dans le cas du Contrat Educatif Local. Depuis ses débuts, elle n'a cessé de développer son action sur tous les temps de l'enfant en attirant de nouveaux lecteurs bénévoles. A ce jour, 25 personnes sont actives sur la Commune et assurent des temps de lecture réguliers auprès de 29 structures brondillantes, bien sûr des groupes scolaires, collèges, établissements, médiathèques et lieux pour sensibiliser les parents. Au total, elle a assuré près de 800 lectures auprès de 5 125 enfants.

La Ville qui s'est engagée dans une politique de lecture publique innovante à travers son réseau des médiathèques, souhaite poursuivre son engagement à la promotion de la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire.

Elle répond à plus de 3 critères inconditionnels à la labellisation :

- . communiquer sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme,
- . favoriser la présence de Lire et faire lire dans les TAPs,
- . favoriser la présence de Lire et faire lire dans les PEdT,
- . inciter au partenariat avec les bibliothèques,
- . associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales,
- . associer les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles,
- . financer l'accompagnement des bénévoles.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **SOUTENIR** ce dossier de candidature de la Ville au label Ma Commune aime lire et faire lire,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le label pour une durée de 4 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Intervention de M. le Maire

Merci Pascal. Des interventions ? Allez-y, Claire.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public.

L'association Lire et faire lire reste un moyen essentiel à notre volonté de réassurance de la jeunesse et à sa confrontation nécessaire aux idées des autres. Je voudrais profiter de cette délibération pour saluer et rendre un hommage appuyé aux 25 femmes et hommes de bonne volonté qui font vivre cette belle initiative. Et malgré la présence des médiathèques sur le territoire de Bron, malgré le fait que la lecture soit devenue grande cause nationale, comme d'autres thèmes peu valorisés ensuite par les pouvoirs publics, on observe un décrochage de la lecture chez les jeunes de 11 ans juste après l'entrée au collège. Pourtant, deux tiers d'entre eux fréquentent le CDI en primaire. Les BD, mangas et romans récréatifs sont préférés, bien sûr, et les pièces de théâtre un peu négligées, à 4 %. Pour autant, 16 % des élèves n'aiment pas lire. La lecture est majoritaire dans les foyers favorisés, on s'en doutait, pour 88 %. C'est dans les familles où l'on lit que les enfants lisent, mais ce sont surtout les mères qui les encouragent. Et les jeunes lecteurs aiment les rituels de lecture à voix haute, ça leur fait comme une cantilène. Le temps de lecture individuel reste pourtant inférieur à 30 minutes chez les moins de 20 ans. Il est remplacé, bien évidemment, par le temps d'écran qui est supérieur à 3h50 par jour. Pour encourager la lecture, des événements

comme « Partir en Livre » où les élèves rencontrent des écrivaines et des écrivains, comme nous le faisons lors de la Fête du Livre, ou encore la lecture à voix haute, qui sont très à la mode actuellement et qui semblent donner des retours tout à fait positifs. Car lire, c'est apprendre à articuler de nouvelles idées, à développer son vocabulaire, à l'enrichir, à jouer avec les vocables, les faire danser et imaginer d'autres grammaires, d'autres façons. On augmente ses connaissances, on a donc un pouvoir sur les événements. La lecture aide à s'engager pour des causes, à vivre plus large, à acquérir de l'éloquence et à communiquer par le biais de l'empathie. L'empathie, c'est une notion essentielle à la vie en commun. Le cerveau, entraîné, devient actif et vigoureux. Les neurones se multiplient et les relations entre les neurones aussi. Et la lecture diminue le stress, enrichit l'esprit et favorise le sommeil, ce qui est très important.

A Bron, nous regrettons amèrement, Monsieur le Maire, la disparition abrupte de la Fête du Livre, devenue un événement international. La richesse des échanges, le caractère intergénérationnel, sa proximité avec l'altérité, la joie de lire, les échanges et les écoutes de l'auteur, de l'autrice, le fait de pouvoir admirer les faiseurs de livres qui encouragent notre imaginaire, partager ses émotions, trouver sa place dans le monde par les aventures, reconnaître ses propres sensations, approcher la mort et la maladie aujourd'hui reléguées aux hôpitaux, dénoncer la société, son appétence pour la consommation brutale et non pour la recherche ou la nuance, elles aussi indispensables à une vie apaisée. Voilà ce que nous avons perdu.

Les auteurs nous disaient qu'ils préféreraient Bron à Paris. Je sais que vous aviez promis aux Brondillants en attente quelque chose de semblable. Nous restons impatients de savoir de quoi il en retourne, car notre déception est immense et notre perte encore aiguë.

Merci de nous répondre, Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Avec grand plaisir, Claire.

Nous aussi, vous le savez, on a déjà communiqué dessus plusieurs fois, nous avons été, de façon très particulière, mis devant le fait accompli, et si vous êtes déçus, nous le sommes tout autant. Je pense qu'il n'y a qu'à demander à votre amie Véronique Forcet les vraies raisons pour lesquelles elle a décidé, unilatéralement, de mettre fin quasiment du jour au lendemain à la Fête du Livre. Je veux bien endosser tout ce qui ne va pas, mais sur ce point-là, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer là-dessus que ce soit au Conseil Municipal ou dans le Bron'jour, nous avons été les premières victimes. Et effectivement, vu la grandeur de cet événement, ça ne se remplace pas du jour au lendemain.

Donc, nous sommes en train de travailler dessus. Nous avons déjà reçu, avec Pascal MIRALLES et d'autres élus, des personnes qui sont prêtes à s'investir durablement sur le domaine de la lecture, autour du livre, on va dire. Pour l'instant, il n'y a pas encore de décision forte. Ce n'est pas une décision qui se prend à la légère et qui se fait en l'espace de quelques semaines. Oui ?

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

J'ai participé effectivement aux réunions à la médiathèque pour voir un petit peu comment s'y prendre. Il y a plusieurs pistes en effet.

Intervention de M. le Maire

Très bien. On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20 :

PERSONNEL

Modification de la délibération n° 20220203DEL49 en date du 3 février 2022 portant adoption du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Ça va être beaucoup moins poétique et avenant que les échanges précédents. D'une manière générale, la collectivité est obligée de suivre les règles de droit que fixe l'État pour la rémunération de ses agents. Et donc là, il s'agit d'appliquer le décret 2024-641 qui s'applique à nous, et de changer les conditions de rémunération des primes des agents.

Je vous demande donc d'abroger, à compter du 1^{er} juillet 2025, l'article 2.4 de la délibération du 3 février 2022 et de le remplacer par le texte suivant, je ne vous lis pas tout parce que ça n'a pas beaucoup d'intérêt, mais globalement le montant mensuel de l'IFSE suit le sort du traitement, sauf si une règle spécifique à certaines positions administratives viendrait à s'appliquer.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Des questions ? Stéphanie.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est une délibération portant sur un texte de loi, donc on ne peut pas aller contre la loi. Toutefois, je sais que le Comité Social Territorial, les organisations syndicales ont émis un avis défavorable, et en soutien en tout cas, je vous l'accorde tout de suite, Monsieur le Maire, ce sera une posture politique, mais les trois groupes d'opposition que sont le PS, les Ecologistes et le Parti communiste s'abstiendront sur cette délibération.

Intervention de M. le Maire

Madame VELLA, j'entends, mais on ne fait qu'appliquer la loi. Si vous étiez en responsabilité, vous auriez fait quoi ? Pareil, c'est-à-dire que vous auriez fait passer la délibération. Oui ou non ?

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Non, non, mais alors, si vous permettez Madame DURAND-MOREL, je vais répondre du coup puisque vous vous adressez à moi. Effectivement, si on avait été en responsabilité, or, aujourd'hui, c'est le jeu, je n'y suis pas, et du coup je me permets cette intervention.

Je vous l'accorde, c'est purement politique, une posture vous pouvez dire dogmatique ou ce que vous voulez, mais j'explique en tout cas pourquoi, moi, je vote, et mes collègues ont bien voulu me suivre là-dessus, donc je vous l'explique simplement. Merci, Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Je vous en prie, Stéphanie. Mais dans les villes tenues par vos amis, ils font quoi ? Ils votent ? Enfin bon, chacun comprendra ce qu'il peut comprendre.

Donc, on passe au vote. Qui vote contre ? Et puis également, ce n'est pas tout à fait vrai parce que certains syndicalistes n'ont pas voté contre.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

En tout cas, si vous me permettez deux petites secondes, quand j'ai sollicité en commission préparatoire d'avoir le résultat, c'est ce qui m'a été communiqué. C'est vrai qu'effectivement, je n'ai pas eu le détail du non, mais le CST a émis un avis défavorable.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Le CST a émis un avis favorable, par contre les représentants du personnel ont émis, pour certains d'entre eux, un avis défavorable et 3 se sont abstenus.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci de la précision.

Intervention de M. le Maire

Bien. On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abtient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée.

Merci à celles et ceux qui ne font que respecter la loi.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Abstention : MM. ANGOSTO, BOUABDALLAH, BOUDEBIBAH, Mmes DURAND-MOREL, MOREL, M. MAZANA, Mme BADIN, M. COURT, Mmes MECHKAR, VELLA

DÉLIBÉRATION N° 21 :

SANTE

Avenant à la convention relative au Conseil Local en Santé Mentale de Bron et Villeurbanne

RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire.

Cette délibération relève d'un avenant à la convention relative au CLSM, convention signée en 2021 pour 5 ans, et cet avenant porte surtout sur le poste de coordination.

Quelques informations rapides. La coordonnatrice intervient à 30 % sur la commune de Bron et 70 % sur la commune de Villeurbanne. Son financement bénéficie essentiellement de subventions sous forme forfaitaire par l'ARS, puis par les deux communes concernées, Bron et Villeurbanne, et enfin par l'hôpital Le Vinatier.

L'augmentation que nous devons peut-être voter est liée surtout aux dispositions nationales de l'IFTS, c'est-à-dire l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, concernant essentiellement les cadres B et les cadres A. Donc, la subvention de Bron passe effectivement de 2 000 € à 3 143 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant à la convention relative au CLSM des communes de Bron et de Villeurbanne,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les actes afférents et prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci Martine. Des questions ? François-Xavier.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Oui, pour ce qui concerne le CLSM, je remercie les initiatives de Madame CHAREYRE et de Madame EL GUIZANI sur cette création et son animation.

Simplement, une question et une remarque. Une question, c'est que nous sommes en année, voulue par Monsieur le Premier Ministre Barnier et confirmée par Monsieur Bayrou, de grande cause nationale sur la santé mentale. Il nous semblerait intéressant d'avoir un peu plus de visibilité peut-être en commission, peut-être pas ce soir, mais des éléments sur ce qu'ont été les initiatives du CLSM, dont c'est une des vocations dans le cadre de cette année. C'est important, ce qui peut donner y compris des opportunités à avoir de nouveaux engagements financiers de l'État sur le territoire. Ça, c'est une première question.

Et puis, allez, je vais dire un regret et un souhait d'évolution. Il y avait eu une erreur au moment de la mise en place du CLSM, c'est qu'une structure qui accueille 5 000 étudiants sur Bron en psychologie et en sciences cognitives qui s'appelle l'Institut de psychologie de l'Université de Lyon, a vu au départ sa direction ne pas être associée. Malheureusement, dans la durée, ceci apparaît ne pas être le cas. Et je ne voudrais pas qu'on vienne à penser qu'il y a un désintérêt de la municipalité pour ce qui est la plus grande structure de la région en termes de formation en matière de psychologie et de sciences cognitives, telle que l'absence depuis plus de deux ans des adjoints qui ont été désignés à ma suite pour y représenter la Ville. Depuis deux ans, chaque mois il y a une réunion, et chaque mois Bron n'est pas représenté. Et Monsieur le Maire, vous avez refusé que nous passions au Conseil Municipal le remplacement de cette personne qui aurait pu être l'outil pour mieux intégrer, mieux faire dialoguer le Conseil local en santé mentale avec cette structure universitaire, alors même qu'il y a un centre d'application qui est un projet très important pour développer une offre sur le territoire dont Bron pourrait être un partenaire privilégié mais qui, à force qu'il ne distingue pas qu'en fond se mêlent certaines désapprobations, et vous avez dit, Monsieur le Maire, que vous n'aviez plus de fierté à avoir cette université sur la Ville, moi, ce n'est pas mon cas, je ne partage pas ce point de vue. Ma maman avait l'habitude de dire « qui ne distingue pas

confond » et on confond ici la parole regrettable et condamnable d'une Présidente d'université avec des propos qui ont mis dans le même sac, moi ça a été ressenti comme ça et je l'ai ressenti comme ça, toute la communauté universitaire de Lyon 2. Et je dis, je le regrette. Nous avons pu avoir des discussions, y compris sur la question de la protection des élus de la République. Je vous enjoins à ce que nous ayons aussi une pensée pour protéger les élus universitaires qui, aujourd'hui, reçoivent des menaces, certains des menaces de mort. Et je ne parle pas que de la présidence, sachez que des enseignants-chercheurs ont fait valoir leur droit de retrait. Tout ça parce qu'à un moment donné, je crois, on a confondu les choses. Et cela, ça s'incarne dans ce sujet-là de la santé mentale, je pense, par le risque d'une perte d'occasion d'avoir quelque chose qui serait au service de la santé mentale sur notre territoire.

J'ai essayé de vous alerter là-dessus bien en amont du Conseil Municipal à différentes reprises parce que je regrette cet état de fait. Je prends la parole sur ce sujet ce soir étant donné cette délibération. Je connais l'engagement sincère de Madame CHAREYRE sur ces sujets-là, donc il ne s'agit pas d'un procès d'intention mais d'une envie vigoureuse que les lignes puissent bouger et qu'enfin un partenariat réel puisse naître sur ce sujet. Je vous remercie.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

François-Xavier, tu sais effectivement l'engagement et l'intérêt que je peux avoir pour la santé et la santé mentale. Nous sommes allés ensemble à une réunion, à une rencontre avec un directeur de la faculté de psychologie du département de psychologie de la faculté. Personnellement, je l'ai contacté plusieurs fois pour des interventions, je n'ai jamais eu de retour. Je ne fais le procès de personne non plus.

C'est vrai qu'il n'est pas question d'exclure l'université dans nos démarches d'action ou de travaux en faveur de la santé mentale, la preuve est notre proximité avec l'hôpital Le Vinatier avec lequel nous travaillons effectivement presque quotidiennement en ce qui concerne la santé mentale via le CMP et via le Centre communautaire Le Jardin. Les actions d'Isabelle Prévost, pour ne pas la nommer, qui est donc la coordonnatrice du CLSM, sont très souvent porteuses puisque aujourd'hui si on fait un bilan... tout d'abord, rappelons peut-être son rôle, elle a un rôle essentiellement de dédramatisation et de suivi de personnes en difficulté présentant le plus souvent des troubles d'anxiété, d'angoisse, de travaux de deuil qui ne sont pas suivis, de difficultés lors de séparations, donc de contexte familial difficile. A ce jour, je crois de mémoire qu'elle a dû sur 2024 suivre à peu près 75 personnes sur Bron, n'étant qu'à 30 % elle avait évalué à 150 personnes celles qu'elle aurait pu suivre. C'est vrai que le lien avec Le Vinatier et le CMP reste très important, mais je suis tout à fait prête à me rapprocher de toi pour relancer la fac et les actions de santé mentale avec nos étudiants.

Intervention de M. le Maire

Et puis je crois surtout, pour Lyon 2, laissons travailler sereinement la commission d'enquête qui est en train de regarder toutes les dérives que pourrait connaître cette université.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 22 :

ECLAIRAGE PUBLIC

Convention entre la Ville de Bron et le SIGERLy, relative aux modalités d'exploitation du matériel électrique liée à la vidéoprotection communale sur le réseau d'éclairage public

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames et Messieurs.

Par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2024, la Ville de Bron a demandé le transfert de la compétence éclairage public au SIGERLy, Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise. Ainsi, à compter de cette date, la gestion de l'ensemble des biens et équipements liés à cette compétence seront transférés au SIGERLy.

Cependant, la Ville a besoin d'utiliser les installations du réseau d'éclairage public pour la réalisation de certaines de ses compétences, je pense notamment à la pose de mobilier type vidéoprotection et de ses matériels d'exploitation, mais aussi à l'usage des fourreaux du réseau d'éclairage public existant pour le déroulage du réseau de fibre optique communal.

Une convention déterminant les conditions techniques d'usage des mobiliers d'éclairage par les services de la Ville pour ses compétences, ainsi que l'entretien et la maintenance, ou encore les modalités de prise en charge des consommations d'électricité, doit donc être conclue avec le SIGERLy.

Cette convention est conclue pour 3 ans, renouvelable tacitement, et l'ensemble des coûts associés sera pris en charge par le budget du SIGERLy.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **M'AUTORISER** à signer la convention susvisée, établie entre la Ville et le SIGERLy, relative à la pose et au raccordement et à la mutualisation de la vidéoprotection et la fibre de la commune avec le réseau d'éclairage public.

Y a-t-il des questions ? Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Mon intervention concernera les quatre délibérations concernant les relations avec le SIGERLy.

En ce qui concerne la délibération n° 22, qui traite notamment du réseau de fibre optique de la Ville permettant de relier les bâtiments communaux entre eux, nous notons que toute extension future ne sera autorisée que de manière exceptionnelle. Cette restriction que la Ville n'avait pas avant le transfert de compétence pourrait ne pas permettre le maillage des bâtiments sans recourir à un abonnement auprès d'un fournisseur internet, bien sûr un abonnement payant.

Par ailleurs, dans le corps de la délibération, vous indiquez que l'ensemble des coûts associés sera pris en charge par le budget du SIGERLy, ce qui laisse entendre que la Ville ne participe pas financièrement alors que c'est, entre autres, l'objet de la convention que de déterminer la participation financière.

Il en est de même pour les trois délibérations suivantes.

Monsieur le Maire, ces contradictions dans les délibérations ne peuvent pas être maintenues. Soit ces délibérations sont retirées, soit vous en modifiez le texte pour le rendre conforme entre la convention et le contenu de la délibération.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Ce sont des conventions type proposées par le SIGERLy, qui ont d'ailleurs été votées au Conseil syndical du SIGERLy en l'état la semaine dernière, et ça a été voté à l'unanimité, et qui seront délibérées comme telles dans l'ensemble des communes adhérentes du SIGERLy. En fait, l'objet c'est de nous permettre de continuer à utiliser pour des usages accessoires les mâts d'éclairage public, que ce soit pour les illuminations de Noël ou la vidéoprotection, rien de plus, et ce sont les conventions type proposées par le SIGERLy.

Du coup, je vous propose, Monsieur le Maire, de les maintenir en l'état, puisque pour que le transfert se fasse, il convient que nous délibérions.

Intervention de M. Roger MAZANA

Je m'excuse, Monsieur le Maire, mais l'objet de ma question, ce n'était pas la convention. La convention est là pour régir la relation, mais dans le corps de la délibération, il y a une phrase qui ne va pas du tout. Vous dites que c'est le SIGERLy qui paye tout dans son budget, ce qui n'est pas le cas dans le cadre de la convention. Donc, il y a une contradiction entre ce qui est écrit par la Ville et la convention. Donc, soit ces délibérations on les retire, soit vous modifiez un ou deux mots de manière à ce que le corps de la délibération soit compatible avec la convention.

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA, ce n'est pas la première fois qu'on a une divergence d'un point de vue juridique. Donc, nous maintenons cette délibération. Je vous invite à prendre contact avec le SIGERLy pour leur exprimer votre œil avisé.

Intervention de M. Roger MAZANA

Ce ne sera pas avec le SIGERLy qu'on prendra contact.

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA, pas de menaces quand même. Le débat a été correct aujourd'hui.

Intervention de M. Roger MAZANA

Monsieur le Maire, j'attire simplement l'attention sur une erreur d'écriture que vous pourriez corriger très simplement en séance. C'est tout. J'acte que vous ne voulez pas le faire.

Intervention de M. le Maire

Actez ce que vous voulez, Monsieur MAZANA. Merci de votre pertinente intervention.

Nous passons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Que font le Parti communiste et les Ecologistes ? Le Parti communiste vote pour. D'accord. C'est bon ? Donc, tout le reste vote pour.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Le Parti communiste vote POUR.

Intervention de M. Rémi COURT

Egalement.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Contre : MM. ANGOSTO, BOUABDALLAH, BOUDEBIBAH, Mmes DURAND-MOREL, MOREL, M. MAZANA

DÉLIBÉRATION N° 23 :

ECLAIRAGE PUBLIC

Convention entre la Ville de Bron et le SIGERLy, relative aux conditions de mise en œuvre des illuminations de fin d'année

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Malgré le passage au SIGERLy, il convient d'organiser la gestion des illuminations de fin d'année qui ne relève pas au sens strict de la compétence éclairage public, en concluant une convention spécifique avec le SIGERLy.

Celle-ci prévoit que le SIGERLy réalisera pour le compte de la Ville l'ensemble des opérations liées à la gestion, l'entretien, l'optimisation des illuminations de fin d'année qui resteront acquises par la Ville.

Cette convention est conclue jusqu'en mars 2026 et l'ensemble des coûts associés sera pris en charge par le budget du SIGERLy.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **M'AUTORISER** à signer cette convention.

Oui, Stéphanie.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Du coup, je veux bien avoir un avis très technique. Je vois Monsieur Enjolras derrière vous, Monsieur le Maire. Qu'en est-il de cette délibération ? On l'a rédigée correctement ? On ne l'a pas rédigée correctement, la convention ? Est-ce qu'on peut avoir, s'il vous plaît, quelques éléments un peu plus précis pour voter en toute connaissance de cause s'il vous plaît ?

Intervention de M. le Maire

Stéphanie VELLA, il y a un temps pour tout. Il y a des commissions de préparation. Les portes des services et la mienne sont tout le temps ouvertes. On n'arrive pas au Conseil Municipal en posant la question de savoir si c'est bien rédigé ou pas. Si je vous dis que je ne bougerai pas le texte, c'est parce que j'ai toute confiance dans le service juridique de la Ville qui me dit que c'est ok.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Ben voilà, je voulais simplement savoir. Si le service juridique dit que c'est ok, c'est ok.

Intervention de M. le Maire

Ben sinon, je ne l'aurais pas faite passer.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Il peut y avoir des coquilles, Monsieur le Maire, ça arrive.

Intervention de M. le Maire

Mais comme Maître MAZANA sait mieux que nous, si jamais effectivement il s'avère qu'il y a une erreur, je prendrai toute la responsabilité.

François-Xavier.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Simplement, pour un rappel de nos règles de délibération. Je rappelle que lorsque l'on vote, l'expression de nos votes porte sur ce qu'on appelle le gras, que là, ce qui est posé en question, c'est des éléments qui sont dans le maigre. Donc, je ne crois pas que nous soyons bloqués juridiquement, même si je reconnais la coquille, par ce qui est écrit dans le maigre. Je rappelle que, normalement, notre vote ne porte que sur ce qu'on appelle le gras, c'est-à-dire, vous savez, la petite partie « autoriser Monsieur le Maire », qui renvoie bien à la convention, et spécifiquement à la convention.

Intervention de M. le Maire

Bien. On passe au vote.

Qui vote contre ? Alors, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Tous les autres ? Madame VELLA, Monsieur COURT, Madame BADIN ? Madame VELLA vote pour. Madame BADIN et Monsieur COURT aussi ? Ok. Donc, hormis le groupe socialiste, tous les autres votent pour.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Mme Vella vote POUR.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Contre : MM. ANGOSTO, BOUABDALLAH, BOUDEBIBAH, Mmes DURAND-MOREL, MOREL, M. MAZANA

DÉLIBÉRATION N° 24 :

ECLAIRAGE PUBLIC

Convention entre la Ville de Bron, le SIGERLy et les propriétaires de voies et lotissements privés, relative aux conditions de prise en charge de l'éclairage des voies privées ouvertes à la circulation publique

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Comme le faisait la Commune, le SIGERLy continuera à assurer l'éclairage des voies privées ouvertes à la circulation publique en application des dispositions de l'article L.2212 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans son processus de reprise de la compétence, le SIGERLy souhaite conclure avec chaque propriétaire privé concerné une convention formalisant les conditions de cette intervention, qui porteront notamment sur les conditions d'accès à la voie privée, aux responsabilités de maintenance et d'entretien, mais aussi pour permettre l'installation d'équipements techniques d'éclairage dans le respect des droits de propriété privée.

L'ensemble des coûts associés sera pris en charge par le budget du SIGERLy.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette convention tripartite,
- **M'AUTORISER** à signer avec le SIGERLy et les propriétaires, les conventions nécessaires à la mise en œuvre de l'éclairage public sur les voies concernées.

Y a-t-il des interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Le groupe socialiste, qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Contre : MM. ANGOSTO, BOUABDALLAH, BOUDEBIBAH, Mmes DURAND-MOREL, MOREL, M. MAZANA

DÉLIBÉRATION N° 25 :

ECLAIRAGE PUBLIC

Convention entre la Ville de Bron et le SIGERLy, relative aux modalités d'exploitation du matériel électrique et des mobiliers divers communaux sur le réseau d'éclairage public

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

À partir du 1^{er} juillet 2025, la gestion de l'ensemble des biens et équipements liés à cette compétence, donc l'éclairage public, sera transférée au SIGERLy.

Cependant, la Ville a besoin d'utiliser des installations du réseau d'éclairage public pour la réalisation de certaines de ses compétences. Je vais en citer quelques-unes :

- . la pose de mobilier type radar pédagogique et radar sonore sur les mâts d'éclairage,
- . les branchements de panneaux publicitaires de la Ville,
- . les branchements festifs,
- . les miroirs de sécurité, etc.

Une convention doit donc être signée, conclue pour 3 ans, renouvelable tacitement, et l'ensemble des coûts associés sera pris en charge par le budget du SIGERLy.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **M'AUTORISER** à signer cette convention.

Y a-t-il des interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Le groupe socialiste. Qui s'abstient ? Personne. Tous les autres votent pour. Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Contre : MM. ANGOSTO, BOUABDALLAH, BOUDEBIBAH, Mmes DURAND-MOREL, MOREL, M. MAZANA

DÉLIBÉRATION N° 26 :

TRANSPORTS

Projet de ligne de bus Ligne de l'Est Lyonnais (LEL) – Convention relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage unique des travaux au SYTRAL Mobilités

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames et Messieurs.

SYTRAL Mobilités est l'autorité organisatrice des transports urbains et interurbains de la Métropole de Lyon et du département du Rhône.

A ce titre, il a notamment la charge du développement des nouvelles lignes de transport en commun, parmi lesquelles figure le projet de Bus à Haut Niveau de Service. Ce projet est inscrit dans le plan de mandat 2021-2026 du SYTRAL Mobilités et consiste en la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service alimentée au gaz naturel, entre le pôle de la Soie à Vaulx-en-Velin, le rond-point des Sept chemins, Chassieu, Genas et l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry, sur les communes de Vaulx-en-Velin, Bron, Décines-Charpieu, Chassieu et Genas.

D'une longueur de 17 km, ce projet prévoit la création de 18 stations, ce qui permettra aux riverains de la route de Genas de relier le quartier de la Soie et le métro A, ou bien de desservir les centres-villes de Chassieu et Genas. La commune de Bron n'est concernée par ce chantier que par le rond-point des Sept Chemins.

Le calendrier de l'opération a commencé avec le démarrage des travaux en août 2024, pour une mise en service prévisionnelle fin 2025.

La réalisation des travaux nécessite d'intervenir sur l'ensemble des espaces publics traversés et, en particulier, de reprendre le mobilier d'éclairage public appartenant à la commune et présent sur le rond-point des Sept Chemins, et de reconfigurer les espaces verts.

Ces éléments relevant des compétences de la Ville, il est donc proposé de confier au SYTRAL Mobilités la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux par le biais d'une convention qui en définit les modalités réglementaires, techniques et financières. Le montant prévisionnel de la participation de la Ville aux travaux réalisés est estimé à 1 057 € H.T. (la participation définitive de la Ville sera calculée sur le montant réel, toutes taxes comprises, des travaux et prestations réalisés pour son compte).

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **M'AUTORISER** à signer cette convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le SYTRAL,
- **DIRE** que les montants correspondants seront bien inscrits au budget prévisionnel des exercices 2025.

Y a-t-il des interventions ? François-Xavier.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Je vais vous surprendre, chacun son tour, Madame VELLA, ça sera notre tour de faire un vote contre un peu symbolique.

On est bien conscients qu'on n'est pas là sur une somme majeure, mais il s'agit là, si on valide le projet, et on a lu toutes les annexes, d'une certaine manière de valider aussi ce qui est un projet d'organisation du carrefour des Sept Chemins, et nous regrettons, on a eu l'occasion d'en parler ici, et plusieurs intervenants, y compris dans la majorité, certaines problématiques afférentes au projet de BHNS route de Genas, où on a été saisis, comme tous, par l'association de défense des riverains, y compris sur l'un des points qui est le problème éventuel de retournement des bus sur ce carrefour des Sept Chemins, et il nous semble aujourd'hui que, dans une approche globale du devenir de ce carrefour-là, tout n'a pas été bien ficelé, monté dans un projet global. Et certes, il ne s'agit pas de somme importante, mais on pense qu'il n'est symboliquement pas positif que la mairie de Bron vote

favorablement cette délibération parce qu'elle induit la validation du projet d'aménagement global de ce carrefour. On parle de deux lampadaires, enfin j'exagère un petit peu, c'est anecdotique, mais c'est dans un cadre plus global.

Donc, symboliquement, nous nous exprimerons contre cette délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci. Y avait-il d'autres interventions ?

Là, François-Xavier, je pense que tout le monde l'a compris, ce n'est pas pour ou contre le projet, puisque le projet, de toute façon, il est déjà lancé. Maintenant, effectivement, on s'est posé la question, on aurait pu voter contre, mais ça veut dire qu'il n'y aurait plus d'éclairage et plus le réseau nécessaire, notamment pour mettre la vidéoprotection. Donc à un moment, de façon pragmatique, c'est lancé. Maintenant, la question, ce n'est plus de savoir si on est pour ou contre, c'est de faire en sorte d'assurer le mieux possible la sécurité des Brondillants.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous votez contre ? D'accord, vous votez contre. Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Contre : MM. PENICAUD, THIBAUD, DOZOLME, BOBI

Ne prend pas part au vote : Mme CARRIER

DÉLIBÉRATION N° 27 :

POLITIQUE DE LA VILLE

Programmation sociale 2025 du Contrat de Ville

RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Pour la quatrième année, je vais vous présenter la programmation annuelle qui concerne le Contrat de Ville. Cette programmation 2025 respecte les engagements, les enjeux que nous avons mis dans le Contrat Local d'Application pour la Ville de Bron.

Le tableau, vous l'avez sous les yeux. Juste une précision, on vous dit dans la délibération, puisqu'à cette époque-là on n'avait pas du tout l'information, qu'on a une baisse de notre enveloppe cette année. Sauf que Monsieur Bayrou, lors du dernier Comité interministériel des villes, a demandé un dégel des opérations au BOP 147, c'est-à-dire le Budget Opérationnel de Programme n° 147, ce qui est un petit peu bête. Donc en fait, on ne sait pas si ce dégel aura lieu à 100 % ou pas. Donc, à l'heure actuelle, je sais qu'on n'aura pas forcément la baisse de 39 000 €, on aura peut-être même un petit peu plus, mais je ne peux pas le dire parce qu'en fait, les enveloppes ne sont pas affectées, donc je ne sais pas exactement ce qu'on aura. Par contre, tout ce qu'on a validé dans nos tableaux, au niveau des chiffres sur la politique de la Ville de Bron, toutes ces sommes-là ont déjà été validées dans le budget 2025.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le programme des actions énumérées ci-après, les sommes allouées par la commune ayant été inscrites au budget de l'exercice 2025.

Intervention de M. le Maire

Merci, Evelyne. Y a-t-il des interventions ?

Madame MOREL, Madame BADIN.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Excusez-moi, juste une question qui me vient en vous écoutant, Madame BRUNET. Pourquoi est-ce qu'on vote cette délibération maintenant si on n'a pas les chiffres de l'État ? Est-ce qu'il y a une contrainte vis-à-vis de la rentrée scolaire ? Merci.

Intervention de Mme Evelyne BRUNET

Toutes les années je dis la même chose, c'est parce qu'en fait l'État nous donne les montants affectés bien après qu'on ait passé nos délibérations, c'est-à-dire qu'on s'engage, nous, au moins personnellement sur la Ville de Bron, sur les crédits que l'on a votés nous dans le cadre du budget 2025, mais l'État ne nous donne jamais les enveloppes. Et en fait, c'est l'État le plus mal chaussé, on va dire ça comme ça.

Intervention de M. le Maire

C'est bon ? Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

C'est aussi une petite question technique, parce que, comme vous l'avez dit, vous ne saviez pas pour le côté État. Je voudrais juste savoir comment, si l'État ne donne pas tous ses budgets, comment vous allez re-répartir les... En commission, on nous a dit que vous n'alliez pas faire de saupoudrage et qu'il allait y avoir une priorisation, et les budgets qui sont affectés sur des actions qui ne seraient pas retenues, les budgets Ville je veux dire, comment vous allez les redistribuer sur les autres actions ? Comment vous allez faire ?

Intervention de Mme Evelyne BRUNET

Généralement, on travaille avec le délégué du préfet, Monsieur Guillaume Vincent, pour prioriser les actions. Sachant que nous, côté Ville, on ne touchera pas aux actions qu'on a validées sur la politique de la Ville. Mais l'État, vu ce qu'il nous annonce, on espère quand même ne pas avoir la baisse de 39 000 €, ce serait même plutôt en augmentation. Mais je suis prudente tant que je n'ai pas les montants.

Intervention de M. le Maire

Merci. On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 28 :

CULTURE

Avenant n° 1 au bail commercial avec la société ALTIPLANO EXPLOITATION pour l'exploitation d'un parc acrobatique en hauteur sur le site du Fort de Bron

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Monsieur le Maire, chers collègues.

Par cette délibération, nous allons vous proposer d'autoriser la signature d'un avenant au bail commercial liant la Ville de Bron à la société ALTIPLANO EXPLOITATION en vue de l'extension du parc acrobatique situé dans l'enceinte du Fort de Bron.

Ce projet d'extension intervient dans un contexte particulier. A l'origine, l'activité d'accrobranche devait être complétée par un Escape Game, dont la réalisation s'est finalement révélée impossible. Malgré cela, l'accrobranche a été maintenue avec un vrai succès public et contribue aujourd'hui pleinement au rayonnement du Fort de Bron et donc de la Ville.

L'avenant prévoit une extension du périmètre d'exploitation, la mise à disposition d'un local inutilisé et inutilisable de moins de 15 m² à des fins de stockage et de sécurité, tout de suite à côté des toilettes sud. Et en contrepartie, la réalisation de plusieurs aménagements par l'exploitant, une sécurisation des cheminements brise-vue sur le grillage existant et une signalétique adaptée.

Enfin, je rappelle que ce projet s'inscrit dans une démarche plus large de valorisation du Fort de Bron dans le cadre de son 150^{ème} anniversaire, dans la continuité d'une politique environnementale volontariste portée depuis 2020 par notre majorité.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au bail commercial entre la Ville et la Société ALTIPLANO EXPLOITATION ou tout autre document permettant la mise en œuvre de cet avenant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Pascal. Y a-t-il des questions ? Donc, Madame BADIN, Madame VELLA, Monsieur MAZANA, et Stevens BOBI.

Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Merci. En tant qu'écologiste, parmi les multiples crises environnementales que nous affrontons, celle de la biodiversité est probablement celle qui nous inquiète le plus. Et les Français ne s'y trompent pas. Aujourd'hui, 8 sur 10 se sentent concernés par celle-ci. Le Code de l'Urbanisme prévoit des dispositifs pour réguler les activités humaines et définit des règles communes pour préserver les fonctionnements naturels et les espèces qui y vivent.

A l'échelle de notre Ville, c'est le Plan Local d'Urbanisme qui définit ces zonages et les règles afférentes. Ainsi, les propriétaires de terrains se voient parfois refuser des constructions dans les espaces verts à végétaliser, ou se voient obligés de préserver certains arbres remarquables.

A Bron, en termes de réservoir de biodiversité, nous avons la chance d'avoir le Parc de Parilly et le Parc du Fort. Ceux-ci sont clairement identifiés comme des réservoirs de biodiversité s'intégrant dans la trame verte et bleue de la Porte des Alpes. Le Parc du Fort est classé en zone naturelle et en espace de bois classé EBC. Or, vous avez procédé à des défrichements dans ce parc sans déclaration préalable, détruisant les milieux de vie de certains animaux. La Ligue de Protection des Oiseaux, LPO, vous a d'ailleurs indiqué que ces coupes risquaient de déranger des couples d'oiseaux, espèces protégées qui nichaient justement dans le parc, et vous n'en avez pas tenu

compte. Vous n'avez pas non plus demandé et instruit les demandes d'autorisation et déclarations préalables pour ces défrichements.

Nous sommes choqués que vous ne veilliez pas à la protection de ces rares espaces de biodiversité que nous avons sur Bron. Comment accepter des règles d'urbanisme quand la Ville elle-même ne les respecte pas sur les espaces qu'elle gère ? Soit-disant, vous avez été accompagnés par l'ONF. Pourquoi ne pas nous fournir le rapport qui a été produit alors que nous vous l'avons demandé par deux fois ? Que cherchez-vous à cacher ?

Vous passez aujourd'hui une délibération pour demander une extension de l'accrobranche. Or, les travaux sont déjà engagés depuis des semaines. Tout est fait. Une nouvelle fois, vous démontrez la considération que vous avez pour les débats qui se tiennent dans ce Conseil. Vous avez déjà pris les décisions, seuls ou à quelques-uns.

Nous avons pourtant été plusieurs à proposer la constitution d'un comité de pilotage, associant des conseillers de quartiers, des représentants d'usagers du parc et des riverains, pour discuter de l'avenir de ce parc, à l'instar de ce qui avait été fait pour le Parc Blandan à Lyon. Car l'aménagement du Fort nécessite de l'attention, car celui-ci abrite d'autres usages, des réservoirs d'eau potable stratégiques, la mise en valeur patrimoniale qui est réalisée par l'Association du Fort de Bron, et l'accueil de multiples manifestations. Pour assurer ces usages, le Fort nécessite des sécurisations et notamment l'accès à des sorties pour évacuer. Pour que l'extension de l'accrobranche ne mette pas en péril ces autres usages, nous avons quelques propositions à faire pour disposer les grilles. Je tiens à votre disposition un plan qui propose un plan pour ces grilles et ces séparations.

Enfin, nous vous rappelons les amendements que nous avons proposés en 2023. Cela aurait pu vous aider à enrichir la renégociation du contrat. Vous auriez pu intégrer à celle-ci deux amendements que nous rappelons. En premier, prévoir la gratuité ou, a minima, des tarifs préférentiels très avantageux pour les lycées, collèges et écoles de Bron. Et en second, prévoir des tarifs préférentiels pour les Brondillants. Malheureusement, vous n'êtes pas prêts de prendre en compte les propositions que nous vous avons faites et qui auraient permis au plus grand nombre de Brondillants de profiter de ce patrimoine de notre Ville. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Stéphanie VELLA.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci Monsieur le Maire.

J'ai déjà posé la question en commission, mais je vais insister. Dans les propositions de cet avenant, je note qu'il n'y aura pas de renégociation du prix du loyer. Je vous sais très pragmatique, Monsieur le Maire, et je suis étonnée. Dans la plupart des cas de baux, commerciaux ou pas, quand on déménage ou quand on prend plus grand, le montant du loyer, en général, augmente. J'ai eu une réponse qui tient, par votre Directeur Général des Services, qui me dit qu'on a le loyer aussi indexé sur le chiffre d'affaires. Néanmoins, j'insiste. J'aurais vraiment aimé que le bail, en tout cas le montant, soit renégocié. Si on peut ajourner et entamer les négociations, j'ai plein de propositions. Merci, Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Une élue communiste, pour laquelle j'ai beaucoup d'estime, est en train de nous faire une leçon de capitalisme.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Je pense à nos dépenses et à notre budget.

Intervention de M. le Maire

Je sais bien, non mais, il n'y avait rien de méchant derrière tout ça.

On va demander à Monsieur MAZANA ce qu'il en pense.

Intervention de M. Roger MAZANA

Merci, Monsieur le Maire. Certaines des interventions de mes collègues étaient dans mon propos aussi.

Lors de la réunion préalable à ce Conseil, nous vous avons demandé de nous préciser en quoi consistait la sécurisation du chemin inclus dans le nouveau périmètre. Au vu de l'absence dans l'avenant d'un descriptif des moyens à mettre en oeuvre pour assurer la sécurité des personnes et de leur localisation sur le plan joint, nous vous avons demandé de nous apporter toute précision en la matière. Il nous a été répondu que cela relevait de l'unique responsabilité de la société qui assure l'exploitation du site. Si cette société est pleinement responsable des installations qu'elle met en oeuvre pour la pratique de l'accrobranche, nous pensons qu'il est de la responsabilité de la Ville de formuler des exigences quant aux moyens de sécurité à mettre en oeuvre pour éviter que des personnes n'accèdent jusqu'au fossé qui ceinture le Fort. Vous ne pouvez l'ignorer. Malgré notre insistance, nous n'avons pu cerner ce que revêtait le terme « sécurisation du chemin ». S'agit-il d'en bloquer l'accès au droit du château d'eau ? Par contre, il nous a été dit que la pose de brise-vues, qui est inscrite dans la Convention, assurant la protection vis-à-vis du château d'eau tel que prévu, ne serait a priori pas réalisée. D'autre part, lors des échanges, nous avons compris, peut-être à tort, que le débroussaillage et l'abattage d'arbres avaient été réalisés par la Ville comme cela avait été le cas la première fois. Pouvez-vous le confirmer ?

Par ailleurs, nous regrettons, comme cela a été dit par ma collègue, que le loyer n'ait pas été revu, je n'en dirai pas plus, et nous constatons aussi que les travaux sont d'ores et déjà terminés, alors que ce soir, vous nous demandez de voter une autorisation de modification du bail qui doit précéder normalement l'intervention. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. Stevens BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

Merci. J'irai dans le sens de Madame VELLA. En fait, on nous explique que cette activité bat son plein, rapporte des sous à l'entreprise, et nous en sommes ravis. Cependant, on découvre que la Ville compte valider l'augmentation de l'exploitation de la zone sans aucune contrepartie financière, là où plusieurs acteurs de la Ville font des efforts financiers, là où la maintenance des arbres et des espaces publics coûte de plus en plus cher, on a l'occasion de facilement négocier le prix, et donc nous ne souhaitons pas valider le deal qui est proposé.

Intervention de M. le Maire

Une petite précision pour que chacun puisse vraiment comprendre de quoi il s'agit.

L'avenant vise à étendre le périmètre de l'accrobranche existant au Fort de Bron géré par la société ALTIPLANO. Il s'agit de pérenniser une activité de loisirs familiale et attractive, qui fonctionne très bien, et qui est d'ailleurs très bien accueillie par les Brondillants depuis son ouverture.

Initialement, je pense que ça va permettre de répondre à ta question Stevens, et Pascal en a parlé tout à l'heure je crois, le projet prévoyait un Escape Game couplé à l'accrobranche, mais cette deuxième activité n'a finalement pas pu voir le jour.

Le deal, vous vous rappelez, ça avait été le sujet d'une discussion en Conseil Municipal il y a maintenant deux ans je crois, enfin il y a quelques temps, l'idée c'est de dire qu'ils font à la fois l'accrobranche et l'Escape Game. L'Escape Game n'ayant pas pu se faire, donc le deal initial n'a pas été respecté, et la moindre des choses c'était de

tenir compte de ça. Je rappelle quand même que le montant du loyer, si je ne me trompe pas, parce qu'il faut quand même savoir de quoi on parle, est de 12 000 €, plus 3 % du chiffre d'affaires, ce n'est pas sur le fixe que ça aurait changé grand-chose, là on ne parle pas de somme avec six zéros derrière. Le plus important est le pourcentage. Donc, malgré ce changement de modèle économique, ALTIPLANO a maintenu son activité et ses engagements, et la Ville a choisi de soutenir cette continuité.

Ensuite, Madame BADIN, la première chose que vous avez dite lorsque vous avez pris la parole, c'est : « je suis écologiste ». Vous n'êtes pas la seule. Je pense qu'ici dans la salle, nous le sommes tous. Nous ne sommes pas tous écolos, mais nous sommes tous pour l'écologie. Peut-être pas tous pour l'écologie positive, moi si. Et vous parlez de la valorisation du Fort. Qui a mis en place la convention avec LPO justement pour valoriser cette biodiversité ? Lorsque vous étiez en responsabilité, pourquoi vous ne l'aviez pas fait ? Mme Badin, c'est nous qui sommes allés les chercher justement dans la logique de préservation de la biodiversité. Donc, un peu d'honnêteté pour le dire. Et puis, depuis 2020, Madame BADIN, je sais que ça vous fait mal à chaque fois de l'entendre, mais une petite piqure de rappel, la Ville de Bron est profondément engagée dans la transition écologique, la vraie, la pragmatique, pas celle qui impose, pas celle qui est pour la ZFE et je ne sais quoi. D'ici la fin du mandat, il y aura eu 10 000 arbres plantés, on a quasiment atteint le montant. On a obtenu également la troisième fleur, on partait de zéro, la troisième fleur au label « Villes et Villages Fleuris » obtenue en 2024. Nous nous sommes aussi lancés à fond dans la suppression des phytosanitaires, baisse de l'éclairage public, création d'îlots de fraîcheur. Et comme je vous l'ai dit, la Ville est à l'initiative du refuge LPO du Fort de Bron. Nous sommes en lien avec tous les acteurs de la protection de la nature. D'ailleurs, le Fort est entretenu, valorisé et ouvert au public par la Ville, bien qu'elle n'en soit pas propriétaire, comme vous le savez. Et puis, comme l'a dit Pascal, le Fort de Bron est un lieu emblématique de l'histoire et de l'identité de la Ville, à travers différents événements nous le faisons revivre, et l'accrobranche s'inscrit dans cette logique de valorisation réversible, c'est-à-dire que ce n'est pas une construction permanente, ça peut s'arrêter et partir du jour au lendemain, raisonnée et accessible. Vous savez, jusqu'à maintenant, les arbres n'étaient pas entretenus, ils étaient malades, ce qui est tout aussi dangereux.

Ensuite, concernant le vote de cet avenant, Stevens, ce n'est ni un blanc-seing, ni un reniement de nos engagements environnementaux. Il s'agit de tenir ensemble nos responsabilités, soutenir une activité utile et qui plaît au plus grand nombre, de faire connaître la commune à l'extérieur, et aussi de corriger les dérives constatées. La Ville poursuivra cette ambition durable pour le Fort de Bron.

Et encore une fois, c'est juste pour finir, Stéphanie, sur la partie financière, honnêtement, ce qui est le plus intéressant ici, comme dans bon nombre d'activités, ce n'est pas le fixe, c'est le pourcentage. Et là-dessus, la Ville n'est absolument pas perdante.

On va passer au vote. Qui vote contre ? Très bien.

Et puis aussi, vous nous avez demandé des documents de travail. Nous n'avons pas forcément le droit de vous les transmettre, comme vous le savez, puisque certains d'entre vous travaillent en collectivité.

Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Contre : MM. PENICAUD, THIBAUD, DOZOLME, BOBI, ANGOSTO, BOUABDALLAH, BOUDEBIBAH, Mmes DURAND-MOREL, MOREL, M. MAZANA, Mme BADIN, M. COURT, Mmes MECHKAR, VELLA

Intervention de M. le Maire

L'ordre du jour est maintenant terminé. Je remercie tous les élus. Oui ?

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

J'avais juste un petit rappel au règlement avant qu'on termine. Mais si vous n'avez pas terminé, allez-y.

Intervention de M. le Maire

Non, non, mais après.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Simplement, je rappelle que ce qui est pris en engagement, y compris devant les citoyens, en reconnaissance est dû, et nous n'avons toujours pas reçu à ce jour, pour ce qui nous concerne, les éléments concernant le sondage. Et on espère que ce sera réparé. Nous n'avons rien reçu à ce propos. Merci.

Intervention de M. le Maire

Madame DURAND-MOREL, on n'a pas fini. Je sais qu'on a la bougeotte, mais quand même.

Il fallait demander. Je crois que c'est Madame MOREL, enfin celles et ceux qui ont demandé le sondage l'ont eu en toute transparence.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Vous avez dit en Conseil Municipal que c'était de toute façon prévu de nous l'envoyer puisque c'était fait avec l'argent des Brondillants, et vous vous êtes engagé ici à l'envoyer à tout le monde. Donc, je ne sais pas si vous l'avez envoyé à certains et pas à d'autres...

Intervention de M. le Maire

François-Xavier, tu nous fais la demande ce soir, tu l'auras demain matin. François-Xavier, pardon, nous sommes le 23 juin. Le dernier Conseil Municipal ça s'est passé mi-avril. Deux mois, on se voit quand même de façon régulière, on a chacun nos numéros de téléphone, tu aurais pu nous le demander à maintes et maintes reprises. L'opposition nous l'a demandé, et ils l'ont obtenu dans la foulée. Donc, tu nous fais la demande et on te l'enverra. Vous l'avez eu ou pas ? Vous l'avez eu.

Intervention de Mme Lucile MOREL

C'était peut-être un peu en trop dans la foulée. Par contre, je viens de relancer votre directeur de cabinet parce que dans les questions que vous nous avez transmises, il y en a certaines qui n'y figurent pas. C'est-à-dire qu'il y a des questions qui ont été posées aux Brondillants qui n'ont pas été financées par la commune. Est-ce que vous pouvez puisque le débat est là, nous dire par qui ont été financées certaines questions ?

Intervention de M. le Maire

Madame MOREL, on vous a transmis toutes les questions qui ont été financées par la Ville de Bron. Point final.

Merci à l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce Conseil Municipal. Merci au public patient, de votre présence.

Merci à tous.

La séance est levée à 20h25

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Président de séance,



Jérémie BREAUD

Secrétaire de séance,



Fatih DEMIRAY